



## RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

JANVIER 2012 — DÉCEMBRE 2013





Ce rapport d'activité est un bilan rétrospectif des orientations et des actions menées par notre syndicat sur la période 2011-2013. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué pourra donc en toute connaissance de cause exprimer, par son vote, son accord ou son désaccord avec la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours des deux dernières années. Il est important que chacun des adhérents du SNES-FSU veille à s'exprimer. La période de consultation – qui se déroulera dans chaque établissement – sera définie par section académique. Les dates en seront publiées dans *L'US Mag* mi-janvier 2013 ainsi que dans les circulaires ou bulletins académiques.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### TEXTES GÉNÉRAUX

|  |    |
|--|----|
| • Contexte général .....   | 4  |
| • Dernière minute : discussions sur le métier enseignant .....     | 8  |
| • Fonction publique : le SNES contribue à l'action de la FSU ..... | 9  |
| • Éducation .....  | 12 |
| • Syndicalisme .....   | 16 |

### ZOOMS

|  |    |                               |    |
|--|----|-------------------------------|----|
| • Laïcité .....                              | 4  | • Collège .....               | 13 |
| • Droits et libertés .....                   | 4  | • Lycée .....                 | 14 |
| • Protection sociale, santé au travail ..... | 6  | • Voie technologique .....    | 15 |
| • Politique scolaire .....                   | 7  | • CPGE .....                  | 16 |
| • Service, carrière, intercatégo .....       | 8  | • Hors de France .....        | 16 |
| • Action juridique .....                     | 9  | • CO-Psy .....                | 16 |
| • Mutations, affectations, remplacements ... | 9  | • Retraités .....             | 17 |
| • Formation des maîtres .....                | 10 | • Formation syndicale .....   | 18 |
| • Action sociale .....                       | 10 | • AED .....                   | 18 |
| • Communication .....                        | 11 | • Action internationale ..... | 18 |
| • Contenus .....                             | 12 | • Syndicalisation .....       | 19 |
| • Éducation prioritaire .....                | 12 | • CPE .....                   | 19 |
|  |    | • Non-titulaires .....        | 20 |

## RAPPORT FINANCIER

|  |    |
|--|----|
| • Deux ans pour encore plus de transparence financière ..... | 21 |
| • Quelles conséquences pour les comptes du SNES ? .....      | 21 |
| • Quel bilan comptable pour ces deux années ? .....          | 22 |
| • Les comptes du siège national .....                        | 23 |
| • Quelques ratios S3/S4 .....                                | 24 |



## Rapport d'activité

Le présent rapport d'activité traite de la période qui va de mars 2012 à décembre 2013. Elle a débuté avec les derniers mois de présidence de Nicolas Sarkozy, dont le SNES-FSU avait clairement souhaité la défaite à l'élection présidentielle, et par le combat mené par les enseignants et CPE contre le projet de décret sur l'évaluation des enseignants. La détermination du SNES a conduit plusieurs candidats à la présidentielle, dont François Hollande, à promettre son abrogation en cas de victoire. Ceci fut fait au lendemain de l'élection présidentielle.

L'élection de François Hollande a créé une situation nouvelle avec l'espoir d'une politique radicalement différente dont l'abrogation du décret évaluation était la première pierre. Mais, le SNES et la FSU sont restés vigilants sur les choix politiques qui étaient faits et déterminés à obtenir une amélioration de la situation des personnels allant dans le sens de l'aspiration de nos professions.

La mise en œuvre de l'engagement de la création de 60 000 emplois sur cinq ans dans l'Éducation nationale, là où auparavant 10 000 postes étaient supprimés tous les ans, a constitué une rupture importante. Cependant le choix d'un volume constant d'emplois dans la fonction publique affaiblit d'autres secteurs de l'action publique de l'État.

C'est dans cette logique qu'au fil des mois les choix gouvernementaux en matière économique et sociale ont aggravé la pression sur la dépense publique, réduisant le champ du possible et hypothéquant des améliorations pourtant indispensables et urgentes, y compris dans l'Éducation nationale.

La crise de recrutement, sans précédent dans le Second degré, est loin d'être résolue et elle fragilise la possibilité de créer des emplois dans certaines disciplines. Le gouvernement n'a toujours pas pris les mesures indispensables pour une lutte efficace et durable : revalorisation de nos professions, aide aux étudiants, mise en place de prérecrutement, amélioration des conditions d'enseignement. Pour 2014, les créations de postes, pourtant significatives, seront absorbées pour faire face à l'augmentation des effectifs et pour assurer l'amélioration des conditions d'entrée dans le métier des stagiaires (une moitié seulement des professeurs stagiaires bénéficient d'un service en responsabilité réduit de moitié). Elles n'apporteront donc aucune amé-

lioration des conditions de travail des personnels qui, dans l'exercice quotidien de leur métier, n'ont guère vu de changement ces vingt derniers mois. Le SNES-FSU a continué à défendre la nécessité d'une revalorisation programmée, et engagée dès maintenant, de nos rémunérations et de nos conditions de travail, d'autant que le blocage de la valeur du point d'indice dans la fonction publique aggrave encore les pertes de pouvoir d'achat des personnels du Second degré qui n'ont, durant la dernière période, bénéficié, eux, d'aucune amélioration indemnitaire.

C'est aussi sur le terrain des choix éducatifs que le SNES-FSU s'est battu. Dans la suite du plan d'urgence adopté par le congrès de Reims, il s'agissait d'obtenir la remise en cause des dispositifs et des réformes les plus contestées par nos professions (LPC, note de vie scolaire ; réforme des lycées...), et la mise en œuvre urgente d'améliorations dans les secteurs les plus en difficulté (éducation prioritaire). Il a fortement pesé pour que la loi de Refondation prenne en compte notre conception du système éducatif, à l'opposé des projets « d'école du socle », nouvel avatar de l'« école fondamentale » portée par l'UNSA depuis trente ans. Son implication dans la concertation de l'été 2012 et ses interventions ensuite auprès des parlementaires ont permis de mieux faire comprendre nos choix et notre projet éducatif.

Ce travail syndical, construit sur le soutien de la profession et conjuguant menaces et discussions, a pesé sur la rédaction de la loi qui maintient de fait les équilibres dans l'organisation du système éducatif. En ne cédant rien sur l'exigence d'une formation disciplinaire de haut niveau, il a permis aussi de peser sur les décisions en matière de formation des enseignants. Mais la place du concours en fin de M1 rend en particulier impossible un bon équilibre entre les contenus disciplinaires et la formation professionnelle.

Sur toute cette période, le SNES-FSU, s'est conduit en syndicat indépendant au service des personnels et pour une amélioration du système éducatif. Reconnaisant les mesures positives du ministère, tout en étant résolument critique et actif contre les mesures qui vont à l'encontre de nos propositions et en restant offensif et déterminé à obtenir, y compris dans le cadre d'une programmation, les mesures qu'il juge indispensable. ■



Frédérique Rolet



Roland Hubert



Daniel Robin



Christophe Barbillat

## Laïcité

Le SNES-FSU a réaffirmé dans sa presse et par communiqué, lors de la campagne électorale de 2012, son refus du dualisme scolaire. Il a désapprouvé tout projet de constitutionnalisation de la loi de 1905 qui inclurait une disposition d'exception de l'Alsace-Moselle.

En juin 2013, un dossier « laïcité » est paru dans *L'US*, rappelant les positions du SNES-FSU notamment au regard de l'actualité de la laïcité. Au Conseil supérieur de l'éducation, le SNES-FSU est intervenu pour amender le projet de texte de la « Charte de la laïcité ».

À propos de la morale laïque, le SNES a rappelé que renforcer dans certaines disciplines le travail sur la laïcité est utile mais qu'en faire un enseignement spécifique serait l'affaiblir.

Le SNES, dans les différentes affaires de respect de la laïcité au travail, a défendu que, conformément à la loi, dans les établissements publics, dans les services qui dépendent de l'État et des collectivités territoriales, la stricte neutralité s'impose pour les personnels et que ce principe doit être applicable à tous ceux qui exercent une mission de service public.

Il a dénoncé avec force l'injonction à des débats orientés dans les établissements privés à propos du « mariage pour tous », par le secrétaire général de l'enseignement catholique.

## Droits et libertés

Le SNES considère la défense des Droits et des Libertés comme une part fondamentale de son intervention syndicale, en lien avec la FSU et les associations (MRAP<sup>(1)</sup>, LDH<sup>(2)</sup>, RESF<sup>(3)</sup>, UCJF<sup>(4)</sup>, DPPDM<sup>(5)</sup>...).

Ces années ont été marquées par un ancrage renforcé des idées d'extrême droite, qui sont malheureusement reprises de façon bien trop décomplexée par la droite dite « classique ». Le SNES a ainsi condamné les propos des dirigeants de l'UMP, leur rôle dans les manifestations anti « mariage pour tous » et les violences qui les ont entourées, de même que les déclarations racistes, en particulier contre Mme Taubira. Il a dénoncé les violences organisées par les mouvements identitaires avec le soutien du Front National.

(1) Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

(2) Ligue des Droits de l'Homme

(3) Réseau Éducation Sans Frontières

(4) Collectif « Unis Contre l'Immigration Jetable »

(5) Collectif « Des Ponts Pas Des Murs »

(6) Le GNIES est un collectif regroupant associations de parents d'élèves, de personnels de l'éducation nationale et de mouvements d'éducation populaire. Il agit auprès des pouvoirs publics pour favoriser l'éducation à la sexualité des jeunes français, en rappelant que le rôle de l'école est complémentaire à celui de la famille.

## Contexte général

Sur fond de crise provoquée par le système bancaire financiarisé, les réponses coordonnées dans les différents pays européens ont toutes eu pour objectif de faire payer la crise aux peuples, d'imposer des politiques de régression sociale. Devant l'augmentation des déficits publics ainsi creusés, de nombreux pays ont eu recours à des plans d'austérité qui ont aggravé la situation, conduit à la récession, plongé dans la difficulté salariés, chômeurs et retraités.

Nicolas Sarkozy, président de la République jusqu'en mai 2012, s'était glorifié d'avoir défendu le modèle social français alors même qu'il développait dans le programme de la campagne pour la future présidentielle le projet de TVA sociale, de nouvelles réductions du nombre de fonctionnaires (-80 000 dans l'Éducation depuis 2007). Il n'hésitait pas non plus à développer un discours sur l'éducation reposant sur une obligation de présence accrue dans les établissements pour les enseignants, une

redéfinition du métier, l'apologie des ÉCLAIR et du management. C'est dans cette ligne que se situait le projet de décret sur l'évaluation contre lequel le SNES organisera la riposte. Il devait contribuer au remodelage du système éducatif, fondé sur un développement renforcé des élites, les sorties précoces d'une grande partie des jeunes, l'encadrement renforcé des individus, avec pour corollaire une valorisation d'une pseudo-autonomie mettant en concurrence disciplines, établisse-





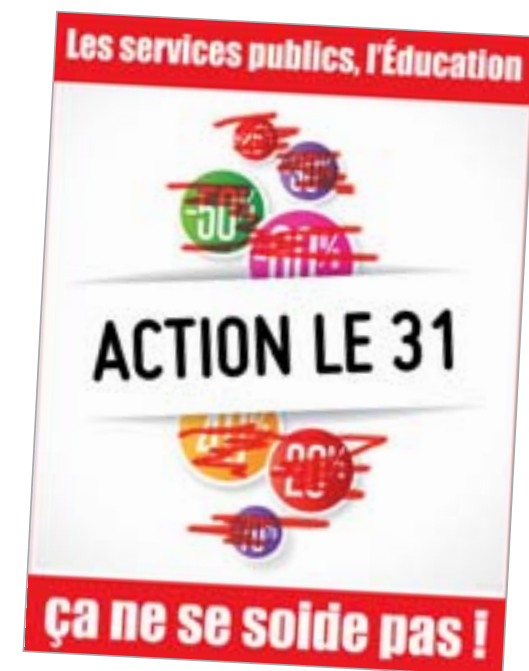
Fabienne  
Bellin

ments et personnels. Les cinq ans de mandature de Nicolas Sarkozy avaient conduit à laisser un pays marqué par des clivages sociaux et des inégalités de plus en plus importants, privé d'atouts pour affronter l'avenir, l'installation d'un chômage de masse, la domination d'une classe au détriment de la majeure partie de la population, des atteintes aux libertés et à la laïcité.

Tandis que le SNES lors de son congrès appelle à battre le Président sortant, les oppositions à la politique conduite s'amplifient et la campagne présidentielle est marquée par la fréquentation des meetings politiques, le retour aux urnes de catégories populaires ; le taux de participation à l'élection présidentielle le confirmera au premier comme au deuxième tour et F. Hollande est élu le 6 mai 2012.

Les six premiers mois du nouveau gouvernement laissent espérer que nous n'en sommes qu'aux prémices d'une politique résolument en rupture avec la précédente.

Quelques timides mesures sont prises en matière de fiscalité (suppression de la loi Tépà), la TVA sociale est déprogrammée, une loi de finances rectificative votée ; il est mis fin au non-remplacement d'un départ en retraite sur deux de fonctionnaires, la priorité à l'éducation est affirmée. Cependant le maintien de l'objectif prioritaire de réduction du déficit public à 3 % en 2013 laisse augurer de nouvelles coupes dans les dépenses



publiques. Le nouveau traité européen de discipline budgétaire dit « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » dans l'Union, adopté par les chefs de gouvernement de la zone euro le 2 mars 2012, en prétendant condamner à l'austérité permanente les politiques publiques a limité de fait la souveraineté budgétaire des parlements nationaux et constitué une atteinte à la démocratie. En France, alors qu'il s'était engagé dans son programme à une renégociation du traité, F. Hollande une fois élu se contente d'un additif sur la croissance et impose le TSCG. Engagé dans la campagne initiée par ce Collectif audit citoyen, le SNES initie avec d'autres une campagne de terrain pour illustrer les conséquences de l'adoption du traité sur les services publics et la protection sociale. Sous l'impulsion des forces syndicales et sociales, des

débats sont organisés dans toute la France et posent la question de la construction d'une autre Europe, fondée sur des principes de solidarité et non plus de concurrence, dotée d'un fonctionnement démocratique. La demande forte d'une réforme fiscale redonnant à l'impôt sur le revenu une réelle progressivité, d'une révision de la fiscalité des entreprises, de lutte contre la spéculation, s'accompagne de revendications sur les salaires et l'emploi sérieusement mis à mal. La Grande Conférence sociale organisée par le gouvernement en juillet 2012 est l'occasion pour la FSU et ses syndicats de porter leurs revendications.

La volonté affichée par le gouvernement de donner du contenu au dialogue social s'étend au domaine de l'Éducation et, en juillet, une large concertation est lancée dans la perspective d'une nou



Nous avons eu à combattre ces idées sur de nombreux terrains :

- malheureusement lors de l'assassinat de Clément Meric, le SNES avec la FSU, participe aux travaux de VISA (Vigilance Initiatives Syndicales Antifascistes), était présent dans les manifestations de juin (et de septembre à Marseille), et a participé à l'initiative inter-syndicale du 29 janvier ;

- le SNES, avec la FSU, s'est largement mobilisé en faveur du mariage pour tous. Comme chaque année, il a été présent aux « Gay Pride » et a bien évidemment continué la lutte toujours d'actualité contre toute forme de LGBTphobie, tant en France que dans le monde (Défense des Pussy Riots). Le SNES, via la FSU, a poursuivi sa participation active à l'Inter-associative LBGT (Inter-LGBT) et au Collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire ;

- le SNES refuse l'expulsion des sans-papiers, en particulier des jeunes en formation. Nous avons exigé le retour des lycéens et collégiens expulsés ainsi que leur parents. Nous avons soutenu les lycéens et étudiants qui manifestaient pour le retour de Khatchik et Leonarda, les jeunes diplômés étrangers, condamné les déclarations de Manuel Valls, exigé l'arrêt des expulsions de Roms et le démantèlement de leurs camps sans offre réelle et pérenne de relogement. Nous avons organisé un stage, ouvert aux autres syndicats FSU, sur les jeunes majeurs ;

- le SNES a été une composante active du collectif « Droit de Vote 2014 », dont il est fondateur. Il a participé à la mise en place du site du collectif, à ses diverses manifestations, dont le concert de la place de la Bastille et la délégation à l'Élysée.

Sur le plan de l'égalité Femme/Homme, le SNES a contribué à l'amélioration du protocole (rôle des CAP) que la FSU a signé dans la Fonction publique. Le secteur DL, en particulier le Groupe Femmes, en liaison avec le Secteur Rémunération-Carrière conduisent une étude sur l'évolution de carrière des femmes et des hommes, en lien avec les S3. Le secteur a publié un flyer spécial Salon de l'Éducation et renouvelé la publication du 8 pages spécial Femmes. Il a poursuivi le projet de recherche « Trajectoires et rapports de genre dans l'enseignement du second degré » mené avec l'Institut de la FSU.

Nous poursuivons le combat pour une éducation qui enseigne le refus de toute discrimination. Membre du GNIES<sup>(6)</sup>, le





Marylène Cahouet

SNES a participé au colloque organisé par celui-ci au Salon de l'Éducation.

Le SNES se bat aussi pour le droit à un logement décent. Si la loi Duflot présente quelques avancées, il reste beaucoup à faire : la crise du logement touche toujours dix millions de personnes et produit des ravages chez les familles les plus pauvres. Nos élèves, leurs parents sont concernés. Le SNES poursuit son engagement pour faire respecter le droit au logement et pour une loi conforme aux attentes de la population.

Nous étions lors des deux meetings organisés en 2012 et sur la place de la République à Paris (campement de mal logés) il y a encore quelques mois. Le SNES a continué son engagement pour la reconnaissance du crime d'État du 17 octobre 1961. Il a contribué au collectif « Octobre 61 » et, l'organisation de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du massacre de Charonne.

Le SNES soutient les luttes pour les Droits et Libertés partout dans le monde.

Il a ainsi été aux côtés des Tunisiens lors de l'assassinat de dirigeants de l'opposition laïque, tel Mohamed Brahmî, a participé à la commémoration de l'assassinat de Mehdi Ben Barka et participe à la préparation du 30<sup>e</sup> anniversaire. Aux côtés du peuple palestinien, pour la reconnaissance de ses droits à un État reconnu sur des frontières viables, le SNES était présent dans les manifestations pour exiger du gouvernement français qu'il vote « POUR » le statut d'État non-membre à l'ONU, a participé à la campagne « Un bateau pour Gaza » et à la campagne de boycott des produits fabriqués dans les colonies.

## Protection sociale, santé au travail

Face aux problèmes de santé qu'ils rencontrent, de très nombreux collègues contactent la permanence santé du S4 pour mieux connaître leurs droits et se faire aider au quotidien dans leurs démarches. Cet afflux d'appels et de courriers témoigne de la pression que le travail exerce sur la santé des personnels quand il est réalisé dans des conditions dégradées. Le SNES a porté dans les négociations fonction publique et dans les CHSCT l'exigence d'une véritable médecine de prévention, la nécessité d'élargir la liste des maladies professionnelles reconnues et de modifier les commissions de réforme et les comités médicaux départementaux. Dans le cadre du Carrefour Santé Social avec la MGEN, il a joué avec la FSU un rôle actif dans l'analyse des réponses de plus de 5 000 agents à l'enquête sur les risques psychosociaux, l'épuisement professionnel et les troubles musculo-squelettiques. Il a pris toute sa part dans l'organisation du colloque du 21 novembre 2013 sur ces problématiques et les maladies professionnelles.

► velle loi d'orientation et de programmation pour l'éducation.

Le SNES, attaché à penser comment construire des étapes dans la nouvelle donne politique pour porter son projet, l'unité du second degré, la lutte contre la crise de recrutement, des modes de gestion des personnels respectueux des missions et reposant sur des critères transparents, prend toute sa part aux débats durant l'été puis à la rentrée 2012. Le rapport final de la concertation est remis à V. Peillon en

octobre avant une présentation du projet de loi au Conseil des ministres en décembre. Le SNES a à cœur de faire entendre la voix des personnels, en l'absence de toute consultation de ces derniers, et tient des États généraux du second degré le 25 octobre. Dans la même période, se confirme un projet de nouvel acte de décentralisation et l'ARF s'exprime pour une régionalisation de l'orientation et de la formation. Avant la présentation du projet de loi de refondation pour l'École, le SNES met en

place un plan d'action sur la période décembre / janvier 2013 et adresse avec le SNEP et le SNUEP une lettre pétition au ministre de l'Éducation. Dans ce domaine comme dans d'autres, le gouvernement ne marque pas de détermination à rompre franchement avec les orientations antérieures. L'absence d'ambition, le désengagement de l'État constituent la marque de fabrique du gouvernement Ayrault, et déception et mécontentement gagnent différents pans de la société française. La



© Thierry Nectoux / CEII social.com



Sandrine Charrier



loi de programmation de finances publiée en janvier fixe des objectifs drastiques en matière de dépenses publiques, le dégel du point d'indice des fonctionnaires n'est pas annoncé, la situation économique continue de se dégrader, situation exploitée par le patronat pour exiger une baisse du « coût » du travail. Le 11 janvier est signé par le Medef et trois organisations de salariés, à l'issue de plus de trois mois de négociations, un texte modifiant des pans entiers du code du travail et réduisant les garanties collectives. La CGT et FO, opposées à ce texte, organiseront la mobilisation et la FSU sera partie prenante de la manifestation du 5 mars 2013. Dans la Fonction publique des négociations ont été ouvertes en février par Marilyse Lebranchu mais l'appel lancé par les fonctionnaires en grève le 31 janvier ne trouve pas de réponse concrète. L'écart croît de plus en plus entre les citoyens et les partis démocratiques ; face au chômage et au délitement du lien social le rôle de l'éducation est crucial. Or, la loi de refondation débattue au Parlement n'est pas à la hauteur des enjeux ; c'est pourquoi la FSU décide d'une manifestation nationale à Paris le 6 avril, venant après diverses initiatives en direction des parlementaires. Une série de statistiques publiées par l'Insee atteste du mauvais état de l'économie française (baisse du pouvoir d'achat, croissance nulle, consommation des



© Thierry Nectoux / CEII social.com

ménages en berne...) tandis que le Premier ministre persiste dans une politique de l'offre, une réduction systématique des dépenses et va jusqu'à se déclarer confiant dans le succès de la rentrée 2013 dans l'Éducation. Pour parachever le tableau arrive en juin le dossier des retraites après celui des allocations familiales. La réforme de 2010 n'ayant rien réglé, le gouvernement veut rétablir l'équilibre financier de la branche vieillesse à l'horizon 2020. Dans l'attente du rapport Moreau, de nombreuses voix n'hésitent pas à réclamer un nouveau recul de l'âge légal de départ en retraite ou autres mesures pénalisant salariés et retraités. Quant à la Commission européenne, en échange du délai de deux ans accordé à la France pour réduire son déficit, elle promeut diverses mesures dont des reculs sur

les retraites. Lors de la deuxième session de la Conférence sociale tenue en juin 2013, la FSU demande au gouvernement de travailler sur d'autres pistes que celles issues du rapport Moreau récemment paru. Mais, après de hâtives concertations, le Premier ministre annonce le 27 août un allongement de la durée de cotisation. Une intersyndicale réunissant CGT, FO, Solidaires et FSU décide d'une mobilisation le 10 septembre, diffuse des publications, organise des débats. Cependant, en dépit de l'opposition d'une majorité de Français au projet de loi, le niveau de mobilisation le 10 septembre puis le 15 octobre ne crée pas le rapport de forces nécessaire. Le matraquage idéologique y est pour quelque chose mais surtout la division syndicale, certaines organisations jouant la carte de l'accompagnement. ■

Grâce à son réseau de militants à tous les niveaux, il intervient pour faire remonter les réalités des conditions de travail sur le terrain et agit dans le cadre des CHSCT pour porter la parole des personnels, préconiser des mesures fortes de prévention des risques professionnels, faire respecter les règles de santé sécurité au travail et exiger — en lien avec le CT — l'amélioration des conditions de travail.

La FSU a signé le 22 octobre 2013 l'accord cadre sur la prévention des RPS dans la Fonction publique. Aboutissement d'une longue concertation démarrée à l'automne 2012, le texte constitue un point d'appui important : le SNES veillera à ce que sa déclinaison au sein du MEN se traduise par des mesures concrètes. La clé de la prévention, c'est la parole des personnels : l'objectif du SNES est de les aider à reprendre collectivement la main sur l'organisation de leur travail. Il continue de réclamer le rétablissement de la CPA pour alléger les fins de carrière.

Avec la FSU, il a obtenu que des moyens horaires spécifiques conséquents soient accordés aux représentants des personnels dans les CHSCT pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Il veillera à ce que la transformation de ces moyens en décharge hebdomadaire soit effective partout à la rentrée prochaine.

Le SNES s'est battu pendant deux ans contre le délai de carence institué dans la Fonction publique (communiqués communs des huit fédérations de fonctionnaires dont un associant la Mutualité). L'Assemblée nationale a voté la suppression de cette mesure inique ; le SNES reste mobilisé jusqu'à la promulgation de la loi.

La participation de la FSU, et donc du SNES, à la gestion du FIPHFP a permis une augmentation significative des crédits alloués au maintien à l'emploi ou à l'intégration de collègues en situation de handicap. Mais beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Le SNES contribue à approfondir la réflexion au sein de la FSU pour un financement solidaire de la protection sociale fondé sur un autre partage des richesses. Il continue d'agir en faveur d'une politique ambitieuse de santé publique pour tous.

## Politique scolaire

Malgré l'annonce de la fin de la RGPP, la politique menée par le nouveau gouvernement s'est inscrite dans les mêmes logiques d'austérité que celles qui dominent largement en Europe. Si l'éducation a échappé au traitement de choc imposé aux autres secteurs, réduire les dépenses publiques est resté le dogme.

Le SNES a mené campagne, notamment dans son plan d'urgence de juin 2012, sur l'ampleur des moyens nécessaires pour permettre un redressement de la situation des établissements et sur les mesures impératives à prendre pour enrayer la crise de recrutement.



Monique Daune

## Dernière minute : discussions sur le métier enseignant

Il a continué à dénoncer la logique de concurrence et les marges de manœuvre laissées aux recteurs dans tous les domaines (gestion des moyens comme celle des personnels), comme celles laissées aux chefs d'établissement alors que les prérogatives des conseils d'administration sont mises à mal. Sans tourner le dos au management instauré par les gouvernements précédents, loin s'en faut, le ministère a cependant « recadré » certains points (suppression du décret évaluation, consignes aux recteurs, fonctionnement des CA...). Les nombreux stages ou réunions organisés par le SNES ont permis d'informer, de débattre et d'organiser les actions et interventions dans les établissements et les CA.



Par ailleurs, le gouvernement a présenté un projet de loi de « décentralisation » qui ne prévoit aucun cadrage sur les déséquilibres financiers entre collectivités, ignore le rôle régulateur de l'État, privilégie le contrat par rapport à la loi et risque d'accentuer les inégalités territoriales.

Les pressions fortes de l'ARF pour obtenir la responsabilité complète du pilotage de la carte des formations professionnelles en même temps que celle de l'orientation ont conduit le SNES et la FSU à intervenir de nombreuses fois, pour faire valoir leurs arguments en défaveur de tels choix. La loi de « refondation » a confirmé les prérogatives de l'État en matière d'orientation scolaire et impose une convention État-Région pour définir la carte des formations professionnelles.

### Service, carrière, intercatégo

La mobilisation que le SNES a su construire a permis de mettre en échec la modification de l'évaluation des enseignants, CPE et CO-Psy. Le candidat, futur Président, n'a eu d'autre choix que de promettre puis, une fois élu, de valider le retour au *statu quo ante*. Néanmoins, cette situation n'est pas satisfaisante et le SNES, lors du colloque qu'il a coorganisé en juin 2013, l'a rappelé en demandant qu'une évolution soit négociée sur la base de nos mandats. Même si les notes de service d'accès à la hors-classe n'ont pas changé, la modification de la répartition du

Au moment du bouclage de la rédaction de ce rapport d'activité, des discussions concernant le métier d'enseignant ont commencé avec le ministère. Le SNES a fermement rappelé dès le début de ces discussions que la définition de nos services en maximum hebdomadaire ainsi que l'ancrage disciplinaire des missions et du recrutement des enseignants étaient des principes sur lesquels toute entorse conduirait à un conflit majeur avec la profession.

Par ailleurs, nous avons clairement indiqué que toute évolution des textes statutaires ne pouvait en aucun cas conduire à un alourdissement de la charge de travail des enseignants, tant concernant les maxima de services, dont le principe doit être réaffirmé, que sur les activités en dehors de ces heures de cours. De même, en aucun cas ces textes ne devaient déboucher sur un renforcement des hiérarchies locales et devaient mettre un terme à l'opacité des conditions d'application de certaines

règles statutaires donnant lieu à des interprétations différentes d'un établissement à l'autre ou d'une académie à l'autre.

Ce sont sur ces principes que les discussions ont commencé avec des propositions qui pour certaines d'entre elles vont dans le bon sens (pondération pour les enseignants dans les établissements les plus difficiles, suppression de l'augmentation du maxima de service pour effectifs faibles), d'autres sont inacceptables (service des enseignants en CPGE, suppression de décharges de services par exemple pour le fonctionnement des labos, transformation de certaines diminutions de maxima de service en indemnités...). D'autres font débat : c'est par exemple le cas concernant les charges liées aux services des enseignants en dehors des heures de cours ou la pondération de 1,1 pour les heures en Première et Terminales en lieu et place de l'heure de première chaire. Par ailleurs, le SNES continue à intervenir pour que les personnels des collègues

ne soient pas écartés de toute amélioration de leurs conditions de travail, que le nombre de collègues dont les enseignants bénéficieront de la pondération ne soit pas limité à ce qui est aujourd'hui envisagé. Enfin, il est clair que le SNES ne peut accepter d'entrer dans la logique d'un redéploiement budgétaire.

Le SNES est déterminé, dans cette phase qui s'ouvre, à la fois à engranger les avancées obtenues, à peser avec l'ensemble de la profession pour empêcher la mise en place de dispositifs inacceptables et à obtenir des améliorations pour l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

C'est en ce sens qu'il a, par L'US et par l'information en temps réel sur le site, et par les méls envoyés aux syndiqués, donné aux personnels tous les éléments des discussions engagées pour permettre à chacun de se construire son avis et de l'exprimer. Cette démarche de construction d'un rapport de force durable va à l'encontre de celle utilisée par certaines organisations syndicales qui ont fait le choix de ne donner aux personnels que des informations parcellaires et caricaturales. Par les informations que le SNES diffuse, par la pétition mise en ligne sur la revalorisation, il entend mobiliser nos professions pour peser sur les discussions. ■







Odile  
Cordelier

## Fonction publique : le SNES contribue à l'action de la FSU

Le trentième anniversaire du statut général des fonctionnaires a été célébré par Marylise Lebranchu en juillet 2013. La ministre a confirmé le choix du statut dans le projet de loi relatif à la déontologie des fonctionnaires, plusieurs articles abrogeant certaines dispositions essentielles de la loi « mobilité » que le SNES et la FSU avaient combattues, comme la réorientation professionnelle.

La FSU est intervenue avec succès pour que le projet ne fasse aucune référence à « l'obligation de réserve », à juste titre écartée lors de la réforme de 1983. Le projet de loi adopté par le Conseil des ministres ne sera présenté au Parlement qu'au premier semestre 2014 ; il y a donc là un espace d'intervention syndicale pour obtenir d'autres



avancées revendiquées par le SNES, comme l'élargissement des conditions d'accès à la titularisation pour les contractuels ou la suppression du recours à l'intérim. Le rapport Pê-

cheur sur l'évolution de la Fonction publique remis début novembre réaffirme le choix du statut et axe ses propositions sur l'assouplissement de la gestion des « ressources

### Action juridique

Cette mandature a vu l'arrivée de nouveaux camarades au secteur et la mise en place d'échanges réguliers avec l'action juridique du Snetap-FSU. Le secteur a engagé des procédures, animé des réunions dans différents S3, et organisé un stage annuel afin de renforcer la formation de nos correspondants et d'étudier ensemble des dossiers. Notre action syndicale s'inscrit dans la défense de nos métiers et des personnels.

Le secteur analyse et donne un avis sur les nouveaux textes et si nécessaire les défère devant le juge. En contact avec les S3 et la FSU, il accompagne des procédures contestant des décisions irrégulières. On pourrait noter : circulaire mutation du recteur de Lille, décret ÉCLAIR, annulation du comité de suivi interdit à la FSU...

Le secteur apporte également conseils aux syndiqués, allant jusqu'à une aide dans des recours devant le juge administratif pour les adhérents du SNES afin que leurs droits soient respectés : refus de congé pour suivre une cure thérapeutique, complément de service illégal, service des stagiaires, paiement des frais de déplacement ou des ISSR, CDI refusés, non-renouvellement d'AED...

Les recours devant le juge doivent être maîtrisés car leur multiplication peut déboucher sur des décisions de justice contraires à nos intérêts. La décision du juge est individuelle alors que c'est par le rapport de force syndical que s'obtiennent les succès qui s'appliquent immédiatement à tous.



contingent pour les corps à gestion déconcentrée, l'augmentation du ratio pour les CPE et les multiples interventions du SNES auprès de la DGRH ont permis, dans un certain nombre d'académies, de voir promu un plus grand nombre de personnels ayant atteint le 11<sup>e</sup> échelon. Concernant le corps des agrégés, cette amélioration a été notamment permise par l'articulation accrue entre le travail en CAPA et en CAPN. Malgré les interventions du SNES et de la FSU auprès du ministre et le vote en opposition de la FSU au CTM, le ministre a maintenu la dévalorisation des débuts de carrière des enseignants et CPE au motif du rétablissement de la formation des stagiaires. Dans le même temps, le SNES poursuit la lutte pour une revalorisation et pour l'alignement de la carrière des certifiés et assimilés sur celle des agrégés.

La rémunération de toutes les tâches liées aux examens ainsi que l'amélioration des modalités de remboursement des frais de déplacement, particulièrement pour les TZR, sont des dossiers toujours en cours de discussion avec le ministère.

L'évolution de l'organisation des filières au lycée, la gestion des moyens de plus en plus contrainte et l'autonomie laissée aux chefs d'établissement ont conduit à des dérives inacceptables dans l'interprétation des décrets de 1950. Les secteurs concernés (intercatégo, lycée et action juridique), en liaison avec les sections académiques, ont poursuivi la lutte ainsi que l'aide et le conseil aux collègues afin que subsiste l'interprétation *ante* 2007 de ces décrets.

## Mutations, affectations, remplacements

Dans le contexte du changement politique de 2012 et des conséquences qui en ont découlé en terme de politique ministérielle de gestion des personnels, le SNES est intervenu au plus haut niveau dès mai 2012 pour porter ses mandats de changement et d'amélioration de la situation des personnels dans le champ du mouvement des mutations et affectations, tout en maintenant la pression revendicative.

Il a continué à impulser avec l'activité syndicale : travail collectif approfondi entre les trois syndicats de la FSU concernés (SNES, SNEP et SNUEP) et publications nationales communes, synergie revendicative des sections académiques en lien avec la section nationale, travail coordonné des élus nationaux et académiques... Ainsi l'éclatement de la gestion du mouvement a pu être contenu, le droit à la mobilité des personnels défendu.

Enjeu essentiel pour la défense des personnels et la transparence des opérations de mutation, le paritarisme a été préservé. La pérennité et la continuité de la défense individuelle et collective des collègues ont été assurées à chaque étape du mouvement.

La défense et l'information des collègues, avant, pendant et après les opérations de mutations, ont été assu-



Anne Féray

rées et améliorées par les échelons du SNES concernés (S4 et S3), notamment par de nouveaux moyens de communication (SMS), aussi bien lors de la phase interacadémique que lors de la phase intra-académique.

Sur le remplacement, le SNES continue la bataille pour défendre le principe des suppléances assurées par des personnels titulaires affectés sur zone de remplacement, combattre la dégradation des conditions d'exercice des TZR (extension des ZR, affectations sur plusieurs établissements, affectations hors disciplines...), et obtenir une juste prise en compte des difficultés des missions de remplacement (indemnités, bonifications pour les mutations...). La publication par le ministère d'une nouvelle circulaire sur le remboursement des frais qui améliore les conditions de prise en charge doit être mis à l'actif de l'action syndicale. Les publications nationales en direction des TZR ont été mieux ciblées. Le groupe national issu du mandat du congrès de Perpignan a été mis en place, a permis un meilleur échange d'informations entre les échelons concernés du SNES (S4 et S3), et une meilleure défense de la situation des collègues TZR ; toutefois son fonctionnement doit continuer à être amélioré.

## Formation des maîtres

Les offensives du gouvernement Sarkozy contre le service public d'éducation au travers de la formation des maîtres (FDM) se sont poursuivies jusqu'aux dernières heures de la mandature (proposition de loi Groperrin, puis nouveau cahier des charges de la formation). Le SNES avec la FSU a pesé pour qu'aucun de ces projets ne se concrétisent.

Les résultats d'admissibilité aux concours 2012 parus en janvier montrent que la crise de recrutement, loin d'être conjoncturelle, s'installe et s'aggrave, entraînant l'impossibilité pour certains jurys, dès l'admissibilité, de pourvoir tous les postes. Le SNES avec la FSU mène une intense campagne d'opinion afin d'imposer dans les débats des élections présidentielles et législatives, la question de la crise de recrutement et de la FDM. C'est ainsi que sont introduits, dans le programme du candidat Hollande, la fin de la RGPP dans l'EN, la création de 60 000 postes en cinq ans, la mise en place de prérecrutements et la reconstruction de la formation via notamment la création des ESPE. Dès les résultats de l'élection présidentielle connus, le SNES et la FSU n'ont pas relâché la pression : propositions de mesures d'urgence, lettre sur les prérecrutements à V. Peillon, communiqués de presse (CP) pour un nouveau cahier des charges, lettre aux jurys et au MEN appelant à utiliser les dispositions statutaires pour pourvoir tous les postes. La liste complémentaire au concours CPE, la proposition aux admissibles de l'agrégation des disciplines en crise d'être lauréats du CAPES, la décharge de trois heures

humaines ». La FSU a marqué les lignes rouges avant que la ministre n'annonce début décembre les orientations qu'elle retient.

Les discussions inscrites à l'agenda social ont pu déboucher sur deux accords que la FSU a signés. Le premier en mars 2013 porte sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le second signé le 22 octobre vise la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique. Les concertations se poursuivent au niveau du ministère de la Fonction publique pour la mise en œuvre, mais en signant ces protocoles, la FSU a voulu acter la création d'outils nouveaux pour l'action syndicale en

vue de l'égalité et pour que les personnels puissent collectivement agir sur leurs conditions de travail et sur leur travail. Certains thèmes de « l'agenda social » ont pris du retard, notamment celui des droits syndicaux, mais la FSU a fait admettre que les restrictions apportées au droit de grève devaient être abordées.

Malgré ces évolutions notables, la politique ministérielle est restée fortement plombée par le choix gouvernemental de réduction de la dépense publique, avec la poursuite des suppressions d'emplois dans les ministères non prioritaires et une « modernisation de l'action publique », la MAP, qui ne

s'est pas démarquée de la « révision générale des politiques publiques », la RGPP. Le projet de loi de décentralisation à la carte renforce l'illisibilité du rôle que le gouvernement entend donner à la Fonction publique.

Le gel du point d'indice se poursuit depuis juillet 2010 et c'est bien une baisse générale des salaires que subissent les personnels de la Fonction publique. En janvier 2014, le traitement des AED sera de nouveau en dessous du SMIC, déclenchant le versement de l'indemnité différentielle. La réforme annoncée de la « prime de fonctions et de résultats » ne s'écarte pas de la logique de l'individualisation inhérente au « nouveau management



## Action sociale

En lien avec les syndicats concernés de la FSU, le SNES a pris toute sa place pour défendre l'action sociale dont bénéficient les personnels, tant dans le cadre interministériel (Fonction publique) que dans le cadre ministériel (Éducation nationale). Le SNES a continué de porter sa revendication de prise en compte des besoins réels des personnels (installation et logement, vacances et loisirs, garde des enfants) pour obtenir l'extension et la revalorisation des prestations d'action sociale.

Dans le contexte d'un dialogue social de qualité nouvelle, il a œuvré avec efficacité pour la refondation et la rénovation des instances délibératives de l'Éducation nationale en matière d'action sociale (Commissions nationale, académiques et départementales), ouvrant la voie à un fonctionnement amélioré, plus transparent et plus démocratique de ces instances.



Jean-Michel Harvier



© Claude Szmulewicz

public » que les personnels du second degré connaissent sous des formes particulières. La baisse des crédits semble devoir affecter aussi le budget déjà bien limité de l'action sociale interministérielle et entraîner la suppression des rares prestations accessibles à nos collègues. L'unanimité syndicale a permis d'obtenir l'abrogation du jour de carence, inscrite

dans le projet de loi de finances 2014, et le maintien du calcul de la pension de retraite sur la base du traitement des six derniers mois. Mais la situation des fonctionnaires polypensionnés n'a pas pu être abordée, et l'ensemble des agents publics sont concernés par les régressions confirmées et prolongées par la réforme Ayrault des retraites.

La FSU a eu la volonté de toujours rechercher l'unité des fédérations de la Fonction publique, y compris lorsque plusieurs d'entre elles cherchaient à se démarquer d'un syndicalisme revendicatif. Toutes les questions qui ont pu être abordées dans l'unité intersyndicale l'ont été dans ce cadre, ce qui représente un gage d'efficacité. ■

### Communication

Le congrès de Reims avait donné mandat pour une étude des modes de publication et un éventuel recours accru aux nouvelles technologies pour la communication du SNES. Il s'agissait de repenser l'articulation entre communication et publication, papier et numérique. Le maintien d'une publication papier reste indispensable. Ces deux années ont donc permis de relayer l'information syndicale via *L'US* tabloïd, *L'US Magazine* pour lequel de nouvelles rubriques ont été créées notamment à l'adresse des jeunes enseignants, et le site internet, qui a été toiletté. Pour autant, l'heure est venue d'une alternance et d'une complémentarité entre les modes d'information. Le projet de lettre électronique a donc été finalisé et elle sera opérationnelle début 2014. Dans le même esprit, une refonte du site internet est en cours. Le SNES-FSU a également eu le souci d'améliorer sa visibilité. Il a ainsi développé sa présence sur les réseaux sociaux (Twitter), et a noué des partenariats avec, notamment, ATD quart-monde. C'est dans le même esprit qu'il s'est investi dans la production du film *Tempête sous un crâne* qui a été l'occasion d'organiser de nombreux débats publics sur la réalité de nos métiers.



accordée aux stagiaires à la rentrée 2013 et le report à la date de titularisation de l'exigence du CLES et du C2i2e sont des premiers acquis. Cependant, le ministère publie le cahier des charges de la formation rédigé par le précédent gouvernement au lieu d'en rédiger un transitoire comme le proposait le SNES avec la FSU.

Le SNES participe activement à la consultation de l'été 2012 afin d'y porter son projet.

Fin août 2012, au lieu des prérecrutements, ce sont les EAP qui sont proposés avec suppression des aides aux candidats des concours existantes. Le SNES avec la FSU informe sur les causes de la crise (dont le CLES et le C2i2e), démontre sa pérennité et plaide au Sénat pour la création de



prérecrutements. Le SNES avec la FSU obtient l'obligation pour les jurys d'établir une liste complémentaire et l'abrogation de l'exigence du CLES et du C2i2e. Si le Sénat se satisfait des EAP fin 2012, un rapport de l'IG préconise des prérecrutements en juillet 2013.

L'absence de consensus sur la place du concours au sein de la FSU pèse lourd. Le ministère fait le choix, en octobre 2012, de placer en fin de M1 les concours (hormis l'agrégation, non concernée par la réforme) et impose dès lors une méthode de travail inacceptable que la FSU dénonce : transmission tardive et partielle des textes, cloisonnement MEN/MESR, réformes appliquées sur le terrain avant la parution des textes. C'est ainsi que les contenus de concours sont modifiés, sans concertation, aboutissant à des épreuves excessivement professionnelles. Malgré les divergences sur la place du concours, le travail en FSU n'a pas cessé, avec la volonté de tous de maintenir une expression unie (lettre aux ministres avec 15 propositions pour refonder la formation des enseignants en janvier et nombreux CP),0 permettant des débats de congrès constructifs actant la nécessité d'un haut niveau de formation intégrée, de trois voies de recrutement et des prérecrutements. La FSU propose ainsi des amendements sur les ESPE créées dans la loi de refondation et obtient l'introduction du principe des prérecrutements dans l'annexe de la loi, mais le statut des ESPE reste très éloigné de nos mandats. Le SNES avec la FSU n'a cessé depuis la parution de la loi d'in-



Jacques Lacroix

terpeller le ministère sur les difficultés engendrées par la précipitation avec laquelle les ESPE sont mises en place, demandant, en vain, le report d'un an mais obtenant l'ouverture d'un comité de suivi de la réforme.



© Thierry Nectoux / CEII social.com

## Contenus

Faire réussir tous les élèves, poursuivre la démocratisation de l'école, améliorer la qualité de l'enseignement notamment par la diffusion de résultats des travaux de recherche : ces principes sont au cœur de la réflexion du SNES sur les contenus.

Lors des observatoires – stages nationaux auxquels ont participé de nombreux chercheurs –, le SNES a poursuivi sa réflexion sur l'évaluation des élèves, la VAE, l'articulation CM2-Sixième. Le secteur a organisé des journées de réflexion disciplinaire et participé à des initiatives plus larges : articulation CM2-Sixième avec le SNEP et le SNUipp, articulation Troisième-Seconde avec le SNEP et le SNUEP, égalité filles-garçons avec le groupe Femmes, stage FSU sur le numérique. Il a poursuivi son travail avec les secteurs lycée (langues vivantes, histoire-géographie, SES...), collège (LPC, note de vie scolaire...), enseignement technologique, CO-Psy, international (évaluations, PISA), juridique, groupe métier...

Il a ainsi obtenu des allègements de programmes en histoire-géographie (L et ES) et en classe de Troisième, ainsi qu'en SES au cycle terminal. En langues vivantes, il poursuit l'action (pétitions intersyndicales, lettres au ministre, intervention à chaque CSE...), et travail dans la FSU sur l'évaluation des élèves et le rejet du CCF.

Dans la continuité de son appel de 2011 « pour une autre méthode de construction des programmes scolaires », il a lancé un nouvel appel avec les syndicats de la FSU et la quasi-totalité des associations disciplinaires, et créé le collectif CORPUS.

De nombreuses journées de réflexions disciplinaires nationales et des stages académiques ont eu lieu, et nous ont permis de rencontrer plus de 2 000 collègues en deux ans ; nos travaux et analyses ont donné lieu à des articles et suppléments de *L'US* et sont consultables en ligne sur le site du SNES, rubrique « Nos métiers – Nos disciplines – Nos statuts » : <http://>

## Éducation

Le congrès national de Reims d'avril 2012 avait lancé un plan d'urgence pour le Second degré que le SNES a porté ce plan tout au long du dernier trimestre de l'année scolaire 2012/2013, et en particulier dès l'installation du gouvernement. Il s'est appuyé sur l'annonce de la tenue des États généraux du second degré qu'il a décidé d'organiser avant les vacances de Toussaint 2012. La préparation de ces États généraux était l'occasion de donner la parole aux personnels et de la relayer auprès de l'opinion publique, des élus locaux et nationaux, et du gouvernement. La participation des personnels à cette initiative

dans les établissements a été très disparate suivant les académies et les établissements. Même si elle n'a pas été à la hauteur des espérances, elle a tout de même débouché sur la journée nationale du 25 octobre 2012 qui a réuni à Paris plus de 200 délégués venus de toute la France métropolitaine pour réaffirmer avec force leurs attentes et exigences en terme d'amélioration des conditions de travail, de revalorisation de nos professions, de reconstruction de la formation initiale et continue des enseignants, de développement de l'orientation scolaire dans le service public d'éducation, de relance de l'éducation

prioritaire... Elle a permis l'élaboration, en cohérence avec les mandats votés au congrès de Reims, d'une plate-forme revendicatrice que le SNES n'a cessé de porter tout au long de l'année scolaire 2012/2013. Après avoir initié la pétition intersyndicale (qui a recueilli 70 000 signatures) contre le décret d'évaluation des enseignants publié par L. Chatel, le SNES a pesé pour que le nouveau président de la République tienne sa promesse de campagne d'abroger ce décret rejeté par toute la profession. Il a dans le même temps mené la réflexion sur les évolutions possibles de l'évaluation des enseignants et il a orga-

### Éducation prioritaire

Une relance de l'Éducation prioritaire a été annoncée dès l'installation du nouveau ministère et a suscité des attentes fortes de la part des personnels, notamment en ÉCLAIR. Mais la concertation engagée dès l'été 2012 a mis en lumière deux risques majeurs : une concentration de la carte sur un très faible nombre d'établissements, dans un contexte économique et social pourtant dégradé ; une délabellisation, au prétexte d'un effet stigmatisant des classements. Le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, a fortement pesé par les analyses et les propositions qu'il a portées tout au long des débats. Le rapport de l'atelier a ainsi permis de mettre un coup d'arrêt à l'idée de délabellisation, pourtant portée par le rapport final de la concertation, et d'ouvrir une autre perspective que la concentration de la carte de l'EP. Par ailleurs, avec la réforme de la politique de la Ville engagée ensuite en parallèle, qui vise à en réduire le champ, le SNES et la FSU ont dû démontrer que si les deux cartes doivent mieux converger, leur superposition n'est pas envisageable.

Le SNES a continué de porter dans les chantiers ouverts ensuite sa proposition d'un label unique dans lequel l'intensité des dotations et des mesures spécifiques doit répondre à l'intensité des difficultés des établissements, retenus sur la base de critères sociaux et scolaires concertés et transparents.

Il a dénoncé le dévoiement de l'EP depuis 2006 puis avec le dispositif ÉCLAIR, qui a conduit à un accroissement des écarts de réussite en constituant une école à part, aux ambitions réduites et au fonctionnement dérogatoire. Il a porté ses propositions pour redonner confiance aux personnels et restaurer la cohésion des équipes, notamment en intégrant le travail en équipe dans le service.

Pour permettre aux personnels de s'emparer des assises dans les établissements, il a mis à leur disposition des publications ainsi que des fiches argumentaires développées. La mise en ligne de nombreuses synthèses des établissements et l'enquête FSU permettront de continuer à porter la parole des personnels au-delà du filtre que constituent les assises (inter)académiques.



Caroline  
Lechevallier

nisé, dans ce cadre un colloque le 5 juin 2013. L'annonce, dès sa prise de fonction, par le nouveau ministre V. Peillon d'une loi de « refondation de l'école » a été saisie par le SNES pour porter dans la concertation de l'été 2012 son projet éducatif. Tout au long du mois de juillet, il a tenu informés les personnels de la teneur des débats et des interventions du SNES et de la FSU. Face à une l'offensive des tenants du socle de 2005, le SNES a travaillé dans la FSU pour que cette dernière porte sans ambiguïté son refus de tout projet « d'école du socle », de bivalence pour les PLC. Le SNES, avec la FSU, est intervenu ensuite auprès des parlementaires lors du débat sur la loi au printemps 2013. Même si nous n'avons pas réussi à convaincre de la nécessité de porter à 18 ans l'âge de la fin de scolarité obligatoire, les interventions de la FSU et de ses syndicats ont permis d'imposer dans les débats la notion de culture com-

mune et d'éviter une remise en cause de l'unité du second degré. Elles ont permis également, face aux pressions des Régions et de l'ARF, de maintenir les équilibres sur la maîtrise de la carte des formations qui reste de la responsabilité de l'État. Si le SNES a réussi, tout en préservant une certaine unité dans la FSU, à éviter un concours de recrutements des enseignants au niveau L3, comme le demandaient certaines organisations syndicales, et à préserver le principe de l'exigence d'un master pour le recrutement, la mise en place des ESPE, la place du concours de recrutement en fin de M1 et les conditions du stage de formation ne correspondent pas à nos mandats. Il s'est agi depuis de peser sur l'écriture des décrets d'application, dont les premiers (installation des cycles et du conseil école/collège, fonctionnement des ESPE et définition de leur cahier des charges) ne sont pas

satisfaisants. Dans le même temps, le SNES a œuvré avec les syndicats de la FSU (SNESup, SNEP, SNUEP, SNUipp, SNPI...) à la construction, dans la suite de son appel de mars 2012, du Collectif pour la Refondation des Programmes Universitaires et Scolaires (CORPUS) pour peser dans les débats du Conseil Supérieur des Programmes chargé, par la loi, de la définition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et de la réécriture des programmes. Le SNES a placé au cœur de ses revendications la relance de l'éducation prioritaire. Dans les débats de l'été 2012 comme dans son plan d'urgence pour la rentrée 2013, il a montré l'importance de cette relance pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires et pour la démocratisation de l'accès au savoirs et aux qualifications qui reste l'élément central de son projet éducatif. ▶



© Clément Martin

[www.snes.edu/-Contenus-et-pratiques-ressources-.html](http://www.snes.edu/-Contenus-et-pratiques-ressources-.html), ainsi que dans le rapport d'activité de chaque groupe disciplinaire.

Les rencontres avec les associations de spécialistes, certains mouvements pédagogiques, l'organisation et la participation à différents colloques et rencontres (Salon d'Ivry, Rendez-vous de l'histoire de Blois...), son travail sur la culture commune, rendent le SNES incontournable sur toutes les questions de contenus, de programmes et de choix éducatifs.

## Collège

Malmené par la loi Fillon de 2005 et par les suppressions massives de postes, le collège a fait face à une dégradation continue, tant pour les élèves que pour les personnels. La rupture espérée après la mise en place du nouveau ministère n'a pas trouvé de traduction concrète dans les établissements. S'il y a bien eu une inversion de tendance avec quelques créations de postes, ceux-ci n'ont pas permis d'améliorer les conditions de travail, dans un contexte de hausse démographique.

Face à l'offensive des partisans du socle de 2005 dès la concertation de l'été 2012, le SNES a travaillé à ce que la FSU porte une position claire contre tout projet d'école du socle, qui aurait conduit à mettre en place un continuum entre le Premier degré et le collège, à des échanges de service et à la bivalence des PLC. Le SNES est intervenu à tous les niveaux avant et pendant les débats sur la loi de refondation de l'école pour imposer la notion de culture commune et faire valoir l'unité nécessaire du Second degré. Il a ainsi permis que la loi d'orientation n'installe pas l'école du socle et la prise en compte de la dimension culturelle dans la redéfinition des contenus. Pour autant, les premiers textes d'application de la loi sur le conseil école/collège et les nouveaux cycles notamment ne sont pas satisfaisants.

Le refus collectif de renseigner le LPC que le SNES a organisé avec les personnels a permis de mettre en lumière son caractère illisible et inopérant. Face à une contestation de plus en plus large, les simplifications successives n'ont fait que mettre en exergue son manque de pertinence. Le SNES continue de travailler à l'abandon de toute évaluation par le biais d'un livret de compétences et toute forme d'évaluation de



© Clément Martin



Matthieu Leiritz

la personne même de l'élève. S'il a obtenu que la note de vie scolaire soit retirée de la loi, son maintien à la rentrée 2013 a conduit le SNES à exiger que les textes réglementaires soient mis en conformité. Il a contraint le ministère à saisir en urgence le CSP. Dans le même temps, le SNES a lancé une pétition intersyndicale pour maintenir la pression. La note a finalement été supprimée en décembre 2013.

## Lycées

Le travail du SNES sur le lycée s'est concentré en grande partie sur l'analyse critique de la mise en place de la réforme des voies générales et technologiques du lycée, qui s'est conclue par la première session du baccalauréat en juin 2013. Par des stages et des publications (dont la brochure « Pour un autre lycée », le SNES a donné aux collègues des outils d'analyse pour limiter collectivement les effets pervers de la réforme, notamment quant à la répartition des heures de travail en groupe et à l'organisation de l'accompagnement personnalisé. Il a réussi à faire passer l'idée que l'AP doit être accroché aux



disciplines, mais pas le reste du plan d'urgence élaboré au printemps 2012. Les demandes individuelles de collègues ou de lycées ont été nombreuses quant à l'organisation des enseignements et aux obligations réglementaires de service. Le SNES a interpellé le ministère et donné des outils permettant d'organiser la riposte dans les établissements. Il n'a cependant pas réussi à susciter de mobilisation collective de grande ampleur.

En histoire-géographie, le travail intersyndical à l'initiative du SNES a conduit au rétablissement en Terminale S et à des allègements de programme en Première et Terminale. De même, les programmes de SES du cycle terminal ont été allégés. De petites marges de manœuvre pour l'oral du bac en langues vivantes ont pu être obtenues pour la session 2013. Cependant, les conditions d'enseignement des langues vivantes restent dégradées et les modalités de l'évaluation orale continuent de poser des difficultés, sans que le SNES ne parvienne à mobiliser massivement les collègues. Plus généralement, le ministère a bloqué tout aménagement de la réforme du lycée.

➤ Dès les premiers débats sur la loi de refondation, il a fallu intervenir fortement sur l'avenir de l'orientation scolaire. Après les mois de lutte face au gouvernement Sarkozy sur la réécriture du décret mission des CO-Psy, il s'agissait, d'une part, d'imposer le maintien de l'orientation scolaire dans le service public d'éducation nationale et, d'autre part, de combattre une conception de l'orientation scolaire portée par le SGEN et largement relayée par l'ARF qui espérait prendre la main totalement sur la chaîne orientation/insertion. Les actions du SNES, dans des configurations unitaires diverses (suivant le positionnement du SGEN ou de FO) ont permis de maintenir les équilibres existants dans l'Éducation nationale en réaffirmant la pleine responsabilité de l'État dans l'orientation scolaire. Dans le même temps, le SNES a mené des actions dans les académies et au niveau national contre les suppressions de CIO ou les tentatives, à travers la mise en place du SPO, devenu SPRO, d'imposer des méthodes de travail incompatibles avec la déontologie du métier de CO-Psy. Il continue à mobiliser pour éviter toutes les dérives possibles dans les rédactions de la deuxième partie de la loi de décentralisation.

Le SNES a œuvré aussi au quotidien auprès des collègues pour l'amélioration des conditions d'enseignement. Il a ainsi obtenu, après le rétablissement de son ensei-

gnement en Terminale S, un allègement des programmes d'histoire-géographie en Troisième, Première et Terminale. S'il ne résout pas les problèmes lourds provoqués dans cette discipline par la réforme Chatel, cet allègement permet, au moins, aux collègues de sortir d'une situation de souffrance professionnelle que le SNES ne cessait de dénoncer depuis plus de deux ans. En ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes, malgré l'action continue du SNES (pétition intersyndicale dès le mois de juin 2012, multiples interventions auprès de la DGESCO et au CSE, lettres au ministre, consignes de refus d'organiser l'épreuve de CO au premier trimestre de l'année scolaire 2012/2013...), il n'a pas été possible d'obtenir le cadrage national des épreuves de baccalauréat que la profession réclame. Le SNES continuera à revendiquer des épreuves nationales, terminales et à élargir à l'ensemble de la profession pour combattre les tentatives d'extension du contrôle local ou en cours de formation dans les épreuves du bac-

calauréat. Considérant qu'elles étaient des révélateurs du bilan des réformes Chatel et des leviers de mobilisation, il a en permanence lié ces questions soulevées dans l'enseignement des disciplines au lycée avec son exigence d'une remise à plat de la réforme des voies générales. En multipliant les initiatives, le SNES a mené une lutte continue contre la réforme des séries industrielles imposée par L. Chatel. Cependant, l'obstination de l'Inspection Générale, largement relayée sur le terrain par nombre d'IPR, n'a pas permis d'éviter sa mise en place avec des conséquences graves pour les personnels et l'avenir de cette voie de formation. La prise de conscience récente du ministère de la gravité de la situation, en partie due aux interventions des représentants du SNES dans les CHSCT nationaux et académiques, doit être saisie par le SNES pour obtenir la remise à plat urgente de cette réforme et l'arrêt des tentatives de l'administration de modifier la dénomination des disciplines de recrutement



© Clément Martin



Xavier  
Marand

des enseignants ou leur reconversion forcée.

En ce qui concerne le collège, le SNES a organisé avec les enseignants le refus collectif du LPC qui a perdu toute crédibilité. Les tentatives ministérielles successives de sa simplification n'ont fait qu'accentuer le sentiment de son inefficacité et ont finalement mis en lumière son manque de pertinence. Le SNES continue d'œuvrer à l'abandon de tout livret de compétences dans le second degré. C'est dans le même esprit de lutte avec les collègues contre les dérives d'une évaluation envahissante et sans pertinence qu'il a continué à demander la suppression de la note de vie scolaire. La loi de refondation ayant supprimé toute référence à son existence, le SNES a exigé sa suppression pure et simple dès la rentrée 2013. C'est sous la pression du SNES qui prolongeait une intervention intersyndicale en CSE que le ministre a été contraint de saisir en urgence le CSP sur l'avenir de cette note. Le SNES a maintenu la pression en initiant alors une pétition intersyndicale. Il continue à développer ses propositions sur le développement des vies scolaires dans les établissements du second degré et leur importance dans la réussite scolaire de tous, et l'acquisition d'une culture citoyenne. Finalement, cette note a été supprimée en décembre 2013. Le SNES a poursuivi sa réflexion sur les métiers de l'enseignement, en

particulier avec le CNAM et des chercheurs. Il a, parallèlement et à tous les niveaux, lutté pied à pied avec les collègues, face aux chefs d'établissement et aux corps d'inspection, contre les dérives managériales à l'œuvre dans l'Éducation nationale. Ce combat quotidien pour le respect de nos statuts, de notre professionnalité et de notre liberté pédagogique a constitué une partie importante de l'activité des militants à tous les niveaux de notre organisation syndicale.

Le SNES a poursuivi son travail régulier avec les organisations et associations qui œuvrent pour l'école en partageant nos objectifs démocratiques. C'est dans cet esprit qu'il a pris toute sa place dans l'initiative d'ATD Quart Monde pour « une plateforme citoyenne pour l'école » en mars 2012 ou lors de la journée mondiale du refus de la misère le 17 octobre 2013.

Il a toujours recherché l'unité la plus large pour mener les luttes avec les personnels. Les possibilités de cette unité se heurtent à la stratégie du bloc UNSA/SGEN qui privilégie l'accompagnement des réformes et à celle de FO qui cultive l'isolement. Le SNES a su, tout au long de cette période, concilier les exigences de son projet éducatif avec sa capacité de mener des discussions avec le gouvernement sur les questions essentielles quand ces discussions ouvraient des perspectives d'amélioration pour les personnels.



Il s'est cependant heurté aussi à une difficulté de mobilisation des personnels depuis l'élection de F. Hollande. Si les personnels ont souvent exprimé majoritairement leur accord avec nos analyses et propositions, il est resté difficile de les faire s'engager dans des actions, en dehors de sujets particuliers touchant directement au cœur de leur activité professionnelle. L'action du SNES, sur les questions éducatives, a donc cherché à utiliser ces leviers particuliers de mobilisation pour informer les collègues sur les enjeux plus globaux, mais aussi pour construire le rapport de force nécessaire. C'est l'objectif de la mise en place des « chantiers du SNES pour le second degré » : prendre la main sur nos métiers, populariser nos propositions pour l'avenir du second degré et de ses personnels, peser dans les discussions ouvertes par le ministre sur le collège, l'éducation prioritaire et nos statuts, imposer la remise à plat des réformes des voies générale et technologique du lycée, conforter la place de l'orientation scolaire dans le service public d'éducation. ■



Le groupe de travail S3-S4 a poursuivi son travail, avec un renouvellement des militants académiques en charge des lycées : évaluation des élèves en lien avec le bac, liaison Troisième-Second.

## Voie technologique

Depuis toujours le SNES porte l'ambition d'un développement de la voie technologique. Dès la présentation des projets de réforme il s'est opposé à ces projets et a porté ses propositions à tous niveaux. Il a médiatisé ces positions notamment en décembre 2012 lors d'un colloque « Voie technologique : un patrimoine à développer ». Ce colloque, « Parole de profs », a permis de mettre au grand jour les conséquences néfastes pour les jeunes de la réforme mais également la situation des enseignants, la dégradation de leurs conditions de travail, leur souffrance. Si le SNES n'a pu empêcher que se produise au moins un drame irréversible parmi les enseignants de STI, il a œuvré pour que cette souffrance soit enfin reconnue tant au niveau politique par le ministre lui-même qu'au niveau des CHSCT au niveau académique et national. Les positions et les témoignages qu'il a su recueillir ont participé à la prise en considération de ces questions. Nous avons également souligné que la situation des profs de STI pouvait aussi être vécue par les enseignants des autres séries technologiques mais également par l'ensemble des personnels.

Dans le même temps, le SNES poursuit son travail en commissions professionnelles consultatives, notamment sur les évolutions des référentiels des BTS, où une vingtaine de militants sont engagés et élaborent leur position en liaison avec les syndiqués des disciplines technologiques. Ceci a conduit le SNES à travailler avec le SNUEP, syndicat de la FSU des lycées professionnels, mais aussi à ouvrir ce travail commun aux représentants de la CGT, éducation et confédérale, notamment lors de stages syndicaux. Revendication du SNES depuis plus de vingt ans, l'agrégation de SMS a été enfin créée, une première session aura lieu en 2014, il conviendra d'obtenir un recrutement effectif et significatif tant à l'externe qu'à l'interne.



© Claude Szmliewicz



Bruno Mer



Jean-Jacques Mornettas

## GRETA

Au niveau de la formation continue des adultes et des GRETA, la mobilisation des personnels, à l'appel d'une intersyndicale où le SNES a pris toute sa place, a imposé que le nouveau gouvernement, élu en mai, ait abandonné la transformation des GRETA en GIP et réaffirme la mission de formation continue de l'Éducation nationale des GRETA réinscrits dans le code de l'Éducation.

Un comité national de suivi a été mis en place avec le ministère et l'ensemble des syndicats où le SNES et la FSU portent leurs mandats

L'ensemble des textes régissant les GRETA doit être revu dans le sens d'une harmonisation nationale clarifiant la situation de beaucoup d'entre eux.

## CPGE

Classes préparatoires et post-bac des lycées

Le SNES fait vivre au quotidien ses mandats pour la diversification de l'accès en CPGE, il a participé à la réflexion sur la procédure d'admission post-bac, pour un meilleur équilibre des formations supérieures sur le territoire. Le SNES a organisé des réunions dans les lycées sur les nouveaux programmes de CPGE, permettant ainsi de les améliorer, et il a obtenu l'accord du ministère pour une veille dynamique de ces programmes. Lors de la présentation de la loi sur l'enseignement supérieur, le SNES a bataillé contre l'obligation d'inscription à l'Université et le paiement de droits d'inscription pour le post-bac des lycées, tout en soutenant le maintien de coopérations pédagogiques lycées-universités, dans l'intérêt des étudiants. Face à la mise en place chaotique de l'informatique, le SNES se bat auprès des deux ministères pour que des postes spécifiques soient implantés dans les lycées, afin de traiter correctement cet enseignement en CPGE. Le SNES mène la lutte contre les nouvelles mesures annoncées en novembre qui dégradent les services des professeurs de CPGE et de DCG, en appelant à des actions diversifiées et très suivies : AG, manifestations, grèves.

## Hors de France

À l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer, le SNES a mené l'action syndicale pour nos métiers, les droits des personnels, leurs conditions de travail et les niveaux d'indemnités.

À l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, des mobilisations locales ont permis des avancées sur les niveaux de l'Indemnité Spécifique de Vie Locale. L'action du SNES a permis de faire évoluer les critères de calcul des ISVL. Mais l'enveloppe constante imposée par l'AEFE fait que toutes les augmentations sont financées par des baisses pour 30 % des résidents.

Le SNES a obtenu une réouverture du dossier sur l'avantage familial des résidents et la gratuité des

## CO-Psy

Le collectif CO-Psy s'est investi dans les groupes de travail mis en place par le MEN lors de la préparation de la loi de refondation de l'École afin de faire valoir notre conception de l'orientation scolaire, du rôle des CO-Psychologues dans son élaboration et de résister aux lobbys souhaitant la réduire à un simple outil pour l'insertion.

Le projet de loi de décentralisation initial prévoyait le transfert des CIO aux Régions et la mise sous double tutelle des CO-Psychologues et DCIO. La détermination du SNES, exprimée lors de multiples audiences ministérielles, les actions dans les académies et au niveau national, en particulier à Paris le 8 février 2013, ont permis l'abandon de ces projets et la réaffirmation de la responsabilité de l'état sur l'orientation des élèves et des étudiants. Mais la plus grande vigilance s'impose pour que cet équilibre fragile ne soit pas remis en cause au moment du vote des lois sur la décentralisation et la formation professionnelle.



© Thierry Nectoux

Toute l'année 2013 a été marquée par une offensive majeure contre les CIO. Prétendant le désengagement de certains conseils généraux, sans rechercher de solutions alternatives, plusieurs rectorats se sont engagés dans une politique brutale, de fermetures et de fusions au coup par coup. La mobilisation des collègues, soutenus par le SNES, a permis d'obtenir le maintien d'antennes et parfois de CIO,

repris par le rectorat. Devant la généralisation de ces attaques, le SNES a appelé les collègues à alerter élus et parents, à saisir les CHSCT.

Face à la décision de mettre en place une expérimentation du SPRO dans huit Régions sans aucun cadrage national, le secrétariat de catégorie s'est efforcé de soutenir les collectifs académiques par un travail approfondi sur les projets régionaux et de contribuer aux mobilisations académiques. Il s'est fortement impliqué dans le travail de la FSU sur les relations formation professionnelle-qualification-emploi, afin de construire des positions cohérentes entre les différents syndicats impliqués dans le SPRO et armer les collègues siégeant dans les CCREFP. Il a également développé des initiatives visant à impulser la réflexion sur le métier de psychologue avec les autres syndicats de la FSU et la construction de collectifs de travail, notamment lors du colloque du 31 janvier 2013, dont une deuxième édition aura lieu en juin 2014, du colloque sur la démocratisation de l'orientation scolaire le 8 novembre 2013. Il a enfin participé activement au travail du groupe des organisations de psychologues sur la réactualisation du code de déontologie, terminé en février 2013.

## Syndicalisme

Face à la politique très agressive du gouvernement Sarkozy, y compris dans l'Éducation nationale, l'unité syndicale, tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de notre secteur, a pu, le plus souvent, être maintenue. Avec le SNES, la FSU a joué un rôle essentiel dans le maintien de cette unité. Elle a permis d'exercer sur le gouvernement une pression qui ne lui a pas toujours per-

mis d'aller jusqu'au bout de ses projets.

La fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012 sont marqués dans l'Éducation nationale par le conflit sur le projet de décret sur l'évaluation des enseignants qui plaçait le chef d'établissement comme unique évaluateur des enseignants. Dès qu'il en a pris connaissance, le SNES a provoqué une réunion avec les autres organisations syn-

dicales. Elle débouchera sur une pétition qui, très vite, recueillera 70 000 signatures montrant l'importance de la mobilisation des enseignants. La FSU organisera le 31 janvier 2012 une manifestation nationale dont le thème central sera le retrait du projet qui portait en lui une transformation radicale du métier enseignant. En effet, évalué par un chef d'établissement qui n'a pas les compé-





Thierry Reygades



© Clément Martin

tences disciplinaires pour évaluer le travail en classe, et les choix pédagogiques et didactiques des enseignants, il décentrait l'évaluation sur le travail des enseignants en dehors de la classe, seul espace dans lequel le chef

d'établissement peut avoir une légitimité à procéder à une partie de l'évaluation. Le ministère s'est entêté. Cette pression exercée, en particulier par le SNES, les contacts pris avec les candidats aux présiden-

tielles conduira, avec l'élection de François Hollande, à l'abrogation de ce décret.

Dès l'élection de François Hollande, cette unité syndicale a éclaté sur de nombreux dossiers éco-

### Retraités

Depuis 2012, le changement attendu tarde. Retraites : on pénalise actifs et retraités en taxant, pour ces derniers, le montant des pensions. Perte d'autonomie : report, financement prévu inquiétant. La CASA, destinée à l'origine au financement de la perte d'autonomie, segmente les générations, diminue le pouvoir d'achat des retraités sans servir son objet et va à l'encontre d'un financement solidaire.



Face à ces attaques, les retraités du SNES ont participé aux actions avec les actifs et aux actions plus spécifiques des retraités. Ils ont contribué au sein de la SFR nationale à faire reconnaître le syndicalisme retraité FSU auprès du gouvernement. Ils ont oeuvré à la recherche de l'unité la plus large : lettre UCR-CGT, FO, UNIRS et FSU déposée à l'Élysée, conférence de presse, lettre commune aux députés, manifestations et délégations au plan national et local. Ils sont impliqués dans les diverses structures de retraités dans le SNES, la FSU, avec le souci de maintenir le lien avec les actifs. Dans la fédération, le groupe FSU « actifs/retraités » a produit un 4 pages sur la perte d'autonomie.

À ces tâches s'ajoutent les contacts avec les UCR, les autorités départementales, régionales, nationales, les représentations à assurer notamment dans les CODERPA ou/et ARS et l'investissement dans la FGR-F à tous les niveaux.

La syndicalisation des retraités est au cœur de l'activité de la catégorie. En témoignent la publication de L'US pour tous les adhérents, la création d'un mémo *Retraités*, les stages nationaux et locaux, la disponibilité de camarades pour animer des réunions dans le cadre du SNES ou de la SFR. Le SNES retraités s'implique depuis cinq ans dans les Journées d'automne qui rassemblent une centaine de retraités, des chercheurs, des syndicalistes européens et des organisations de jeunes.

Pouvoir d'achat, protection sociale, perte d'autonomie, les revendications ne manquent pas. Il reste à faire pour renforcer le syndicalisme des retraités et élargir l'unité d'action.

droits de première inscription pour leurs enfants. La fin des ponctions indemnitaires en congé maladie a également été gagnée par le SNES. Dans plusieurs pays, les renégociations des grilles salariales et de couverture sociale des recrutés locaux ont vu des avancées conséquentes. Nous avons été impliqués dans la réforme de l'aide à la scolarité, où la suppression de la prise en charge Sarkozy n'a pas été suivie de tous les effets qui auraient réglé la situation des fonctionnaires à l'étranger.

Le SNES hors de France a lutté contre les dérives mercantiles dans l'ensemble du réseau à l'étranger, y a défendu une éducation publique de qualité ainsi que les missions de service public, exigeant une augmentation de la dotation de l'État à l'AEFE. La défense de tous les statuts (expatriés, résidents, recrutés locaux) a été la ligne de conduite, qu'illustre notre demande d'intégration des contractuels des établissements français de l'étranger à la loi Sauvadet pour la résorption de la précarité. Pour les « faux résidents » de l'AEFE, le SNES a fait des propositions qui mettraient un terme à leurs trois mois de disponibilité forcée.

Pour les établissements culturels, le SNES s'est positionné contre le rattachement du réseau à l'Institut Français. Il a soutenu les personnels contre les suppressions d'emplois. Pour le recrutement en coopération, le SNES a poursuivi ses interventions pour la transparence sur les nominations.

Dans les COM, l'Éducation nationale se dégage progressivement de ses responsabilités en déconcentrant la gestion des personnels localement, où les vice-recteurs ont souvent recours à l'arbitraire. En Polynésie, le SNES a combattu avec succès la volonté de l'Éducation nationale d'obliger les stagiaires polynésiens à effectuer leur stage en métropole. À Mayotte, le SNES a soutenu dès 2012 le maintien de l'indemnité d'éloignement et l'augmentation de la durée de séjour. Notre ligne directrice est l'attractivité, pour laquelle l'action syndicale continue. Fin 2013, un mouvement social auquel le SNES Mayotte participe activement s'oppose d'ailleurs à la taxation de l'IE des fonctionnaires, frein supplémentaire à l'attractivité. En Nouvelle Calédonie, le SNES a soutenu la section NC dans son combat contre l'arbitraire et le désengagement progressif de l'État suite au transfert de compétences.



© DR



François Sauteret

## Formation syndicale

39 stages nationaux ont été organisés en 2012-2013, soit 798 stagiaires (618 en 2011-2012) ; 27 S3 ont déposé des labels, soit 325 stages, en majorité sur les métiers, l'éducation et les catégories.

Face au renouvellement constant de nos professions et des militants, notre politique repose sur trois axes :

1. Rechercher une meilleure adéquation entre offre de formation et besoins : la création d'un collectif national de la FS, avec correspondants académiques et militants nationaux, doit permettre des échanges réguliers afin d'identifier les besoins, de mutualiser les pratiques, de favoriser la démarche de formation dans les S2 et les S3, et d'en améliorer les outils mis à disposition.

2. Faciliter l'inscription aux stages, par une information précoce et répétée, les inscriptions en ligne sur le site national et, si les S3 le souhaitent, sur les sites académiques.

3. Améliorer, sans substitution, l'articulation entre politiques de formation du SNES et de la FSU, et favoriser – dans l'objectif de création d'un nouvel outil syndical – les échanges dans les pratiques, les intervenants et les publics, avec la CGT et Solidaires.

## AED

Depuis décembre 2011, le secteur AED a renforcé ses capacités à défendre l'ensemble des Assistants d'Éducation à l'échelle nationale.

Sollicités très régulièrement, nous avons pu répondre aux demandes de nos collègues en difficultés. De l'octroi du crédit formation au non-renouvellement de contrat abusif, la grande majorité des problématiques ont trouvé une issue favorable et notamment grâce à l'appui des sections académiques du SNES et du service juridique.

Lors du Congrès de Reims en 2011, plusieurs revendications fortes des AED ont été adoptées : retour au statut d'étudiant-surveillant, temps de travail hebdomadaire porté à 28 heures, gestion rectorale, salaire à la hauteur de la catégorie B et prime ZEP...

Toutes ces revendications sont le fruit des nombreux stages nationaux et académiques mis en place par le secteur AED. En deux ans, plus de vingt stages ont été

► nomiques et sociaux stratégiques. Dans la même période était publié, pour le secteur privé, le décompte de la représentativité de chaque organisation syndicale basée sur les nouvelles règles prenant en compte les élections professionnelles. Dans le privé, l'UNSA et Solidaires étaient « éliminés » d'une représen-

tativité nationale n'ayant pas obtenu les 8 % nécessaires. Les conférences sociales initiées par le président de la République ont mis en évidence la constitution d'un groupe d'organisations ayant choisi une stratégie d'accompagnement des mesures gouvernementales. Ce groupe, constitué par la CFDT, la

CGC et la CFTC, représente moins de 45 % des voix aux élections, mais, en terme de représentativité, dépasse la barre des 50 % permettant, avec leur soutien, la validation des accords. Cette stratégie d'accompagnement a conduit à la validation de l'ANI<sup>(1)</sup> et a contribué à empêcher des mobilisations plus

## Action internationale



©DR

Au cours de ce mandat, le SNES s'est impliqué davantage dans les structures syndicales où sont traitées les questions européennes et internationales en lien avec les mobilisations nationales, le Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) et l'Internationale de l'Éducation (IE).

Au plan européen, les politiques d'austérité, présentées par les gouvernements nationaux comme les seules alternatives possibles à l'augmentation des déficits

publics, ont eu un impact dramatique sur les systèmes éducatifs et la situation des personnels. Les restrictions budgétaires, réalisées à grande échelle dans l'enseignement, ont fragilisé tant l'accès à l'éducation publique que sa qualité. Le SNES a tenu à marquer sa solidarité par sa présence aux côtés des syndicats en lutte dans des manifestations (Madrid, Blockupy Francfort 2012). Avec les organisations attachées à un syndicalisme de proposition, d'action et de transformation sociale, il a milité pour que le CSEE, en lien avec la CES, soit au plus près des préoccupations professionnelles de ses affiliés et qu'il intervienne de façon plus offensive en direction des institutions européennes, notamment la Commission et le Parlement européen (lancement d'une campagne d'une année à partir d'octobre). C'est également pour accroître le rapport de forces au niveau européen que le SNES a pris une part active dans un nouveau réseau, l'Alter Summit. Mis en place en mars 2012, ce processus de mobilisation unitaire pour construire une autre Europe rassemble très largement des forces syndicales et associatives. Le SNES a œuvré pour que le CSEE rejoigne le réseau, qui bute pour l'instant sur la faiblesse des mobilisations nationales. Le SNES a également participé au FSM de Tunis en mars 2013.

Concernant l'IE, si quelques progrès ont pu être enregistrés dans la prise en compte des demandes des affiliés, force est de constater que beaucoup reste à faire pour améliorer le fonctionnement, la démocratie interne et l'efficacité dont les initiatives restent encore insuffisantes face aux défis auxquels le syndicalisme enseignant est confronté.

Par ailleurs, le SNES a été très actif dans toutes les initiatives de soutien et de solidarité en direction des organisations menant des luttes, en particulier pour le respect des droits syndicaux (Bahreïn, Turquie, Grèce, Tunisie, etc.).

En matière de coopération, le SNES a poursuivi ses actions visant au renforcement des capacités des syndicats à développer un syndicalisme de lutte en phase avec les préoccupations des personnels et qui touche les militants dans les établissements. Des programmes ont été mis en oeuvre en Haïti, au Togo, au Mali, au Niger, en RDC, en Mauritanie, en Ukraine et en Asie avec l'IE et le syndicat australien. Le SNES a pris une part active dans les programmes du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et la Formation pour l'amélioration des sites syndicaux, la création d'outils syndicaux et d'un centre virtuel EDD.





Valérie  
Sipahimalani



importantes sur la réforme des retraites, ce qui a conduit à des manifestations le 10 septembre et le 15 octobre dont la participation n'était pas la hauteur des enjeux de cette réforme.

Dans l'Éducation nationale nous avons assisté au même clivage. Mais les rapports de force n'étant pas de même nature avec une FSU qui représente à

elle seule plus de 40 % des voix aux élections professionnelles, nous avons pu peser efficacement sur nombre de dossiers ouverts par le gouvernement. Les initiatives prises par le SNES (publication du plan d'urgence adopté par le congrès de 2012, États généraux du second degré le 25 octobre 2012, participation active à partir d'un tra-

vail FSU dans la concertation de l'été 2012) et celle de la FSU (manifestation du 6 avril 2013) y ont contribué, en particulier dans la phase d'élaboration de la loi dite de refondation. En effet, en particulier sur l'avenir du second degré et sur la formation des enseignants, les désaccords profonds entre le bloc SGEN/UNSA, qui ne re-

organisés, nous permettant ainsi de rencontrer un grand nombre de collègues.

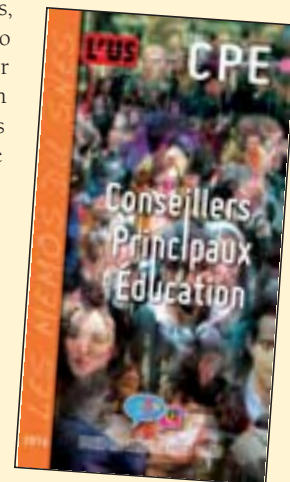
De plus, les dix ans de notre statut nous ont permis de communiquer grandement sur la problématique AED : pétition, sondage, guide et affiche de rentrée, tract anniversaire ainsi qu'une vingtaine de publications dans *L'US* ont permis au secteur d'affirmer sa position et d'augmenter son nombre d'adhérents. Enfin, un lourd combat a été mené sur la question des AVS. Ainsi, nous avons obtenu un premier pas significatif vers leur professionnalisation en obtenant la « CDIisation ». Cependant le combat est loin d'être terminé, et nous devons rester présents et attentifs afin de créer un vrai corps de fonctionnaires. Mais dans le même temps nous veillons à ce que leurs conditions de travail et de rémunération soient définies au niveau national.

## CPE

Depuis 2012, le secteur CPE n'a eu de cesse d'agir pour la reconnaissance et la valorisation du métier, pour le respect des droits des collègues (CAP) et l'amélioration des conditions de vie scolaire. Pour cela, il a mené campagne et a multiplié les audiences ministérielles (DGRH, DGESCO, Inspection Générale) afin d'y marteler mandats et revendications. Certaines demandes ont d'ailleurs été entendues : création de postes, augmentation des recrutements, ouverture de listes complémentaires, hausse et alignement du ratio d'accès à la hors-classe sur celui des certifiés, formation aux côtés des enseignants dans les ESPE, réouverture du concours réservé.

Après des débuts chaotiques et un projet ministériel aux antipodes du cœur du métier, les débats sur le référentiel de compétences ont montré la pugnacité du SNES afin que le texte définitif reflète bien les missions et ne le décentre pas du suivi individuel et collectif des élèves au sein des équipes pédagogiques. C'est une avancée pour la reconnaissance de l'identité professionnelle des CPE.

Associé à l'animation de nombreux stages académiques, à l'initiative de stages nationaux avec interventions d'universitaires, le secteur a notamment organisé, à l'occasion des 30 ans de la circulaire de 82, un événement qui a rassemblé plusieurs centaines de collègues issus de toutes les académies : « la deuxième rencontre nationale pour le métier de CPE ». Enfin, le travail d'information, de mise à disposition d'outils (publications, mémo CPE, site internet) a été



## Syndicalisation

Le nombre de syndiqués au SNES était de 61 544 en 2011-2012 et de 58 962 en 2012-2013. Cette érosion de la syndicalisation, constatée depuis plusieurs années, est bien sûr très préoccupante. Le SNES a organisé en 2013 une réflexion sur ce sujet, en particulier dans le cadre d'un séminaire.

Il a été décidé de faciliter les conditions d'adhésion (adhésion en ligne) et de paiement de la cotisation (paiement sur 10 mois), en favorisant le renouvellement automatique.

Il a aussi été décidé de renforcer l'efficacité du réseau militant dans les établissements en mettant plus facilement à la disposition des secrétaires de S1 des outils leur permettant de mieux connaître les droits des personnels ; il s'agit ainsi de faciliter la défense des personnels, notamment face aux chefs d'établissement. Il a été aussi décidé d'améliorer les liens entre les S1 d'une part et les S3/S2 d'autre part, d'aider les S2 dans l'animation des réseaux de S1, dans l'organisation et la tenue d'heures d'information syndicale. C'est aussi en termes de communication que des choix ont été faits : refonte du site dans les mois qui viennent, mise en place d'une application « smartphone », d'une lettre électronique en direction des syndiqués et aussi en direction des secrétaires de S1.

Ces mesures, qui sont progressivement mises en œuvre, ont permis de rompre avec la baisse de syndicalisation dans cette première partie de l'année. Il reste à confirmer ce changement important sur le reste de l'année scolaire et pour les années suivantes.



Patrick Soldat

poursuivi, comme la réflexion en participant aux instances et différents secteurs du SNES (collège, lycée, formation des maîtres, intercatégoriel...).

## Non-titulaires

La lutte contre la précarité des non-titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation a été présente dans l'action syndicale, du plan d'urgence défendu à la rentrée 2012 à l'obtention d'un groupe consacré aux non-titulaires dans le chantier ouvert sur les métiers enseignants.



© Clément Martin

L'application de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 et les actions pour exiger un élargissement des dispositions de ce texte ont marqué l'activité du secteur non-titulaires, mobilisé aussi sur la défense quotidienne des collègues. Le premier travail a été d'informer les collègues sur les conditions de transformation des CDD en CDI, l'information syndicale se doublant d'une exigence portée vis-à-vis de l'administration ; dans plusieurs rectorats une information de l'administration en direction des collègues a été obtenue.

Il a fallu aussi une réactivité importante lorsque des contractuels admissibles aux recrutements réservés ont vu contesté leur droit à se présenter aux dits concours ! Le SNES a obtenu que le ministère prenne en charge cette vérification, évitant des interprétations différentes d'un rectorat à l'autre, et retienne l'interprétation la plus favorable pour les collègues, comme la prise en compte des vacances au même titre que les contrats. Il a pu faire rétablir plusieurs collègues dans leurs droits, obtenu le remboursement des frais de déplacement pour les épreuves d'admission du concours. Il s'est enfin appuyé sur différentes situations de collègues non éligibles pour obtenir la réouverture de ce chantier. La ministre de la Fonction publique vient d'y consentir.

Deux stages annuels réunissant les élus du SNES dans les commissions consultatives paritaires ont eu lieu, permettant de coordonner l'intervention syndicale pour élargir leur rôle.

Le succès de plusieurs recours juridiques, par exemple pour faire reconnaître le droit au congé maternité, l'organisation de réunions et de stages syndicaux dans les académies, débouchent sur un progrès de la syndicalisation des non-titulaires.

présente que 20 % des voix aux élections, et le SNES, représentant la majorité des électeurs, rendent illusoire toute initiative commune sur ces dossiers majeurs pour l'avenir de l'Éducation nationale.

Avec la FSU, nous avons, cependant, continué à rechercher des dynamiques unitaires partout où cela était possible. Dans la Fonction publique, le gel pour la quatrième année de la valeur du point d'indice a permis des initiatives communes avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, même si, à ce jour, la nature de ces initiatives n'est pas au niveau de l'enjeu que représente la perte de pouvoir d'achat enregistrée par l'ensemble des fonctionnaires.

Cette absence d'unité paralyse le mouvement syndical, même si aujourd'hui elle semble interrogée de façon plus

ou moins importante par l'ensemble des forces syndicales. Nous avons continué de défendre et de promouvoir un syndicalisme qui acte et encourage les éléments positifs des politiques menées, porte des propositions, négocie sur tous les dossiers mais qui, en même temps, est ferme et déterminé à lutter contre les propositions qui sont contraires à l'intérêt des salariés. C'est bien cette conception du syndicalisme qui est fragilisée par la situation actuelle du paysage syndical, face à un syndicalisme d'accompagnement qui a avancé soudé dans toutes les récentes négociations. L'évolution du paysage syndical accroît la nécessité de construire un nouvel outil syndical dont l'objectif dépasse les enjeux de notre propre secteur. Déterminés à mener cette construction, nous avons continué durant les deux dernières années d'avan-

cer dans cette voie, appliquant le mandat de notre dernier congrès. Nous avons œuvré à l'intérieur de la FSU pour que les contacts se multiplient sur ce sujet, en particulier avec la CGT, et aussi avec Solidaires. Nous avons œuvré pour des collaborations qui conduisent à la mise en place d'un travail de fond, structuré et permanent sur toutes les questions économiques et sociales, au niveau national et local, permettant de faire réellement prendre en compte le poids syndical que représente aujourd'hui la FSU, même si sa présence se limite à la fonction publique. Nous avons certes avancé, mais trop lentement. Nous devons rendre plus lisibles, plus structurées, plus concrètes, plus efficaces ces collaborations dont nombre sont encore à construire. ■

(1) ANI : accord national interprofessionnel.

## Groupe métier

Le groupe métier a participé aux divers chantiers de réflexion de différents secteurs sur les questions du métier et de ses évolutions, en s'inscrivant dans la perspective des réalités de terrain vécues par les professionnels. C'est dans ce sens qu'ont été menés les débats au sein d'un GT sur l'évaluation des personnels, ou sur l'articulation entre le travail collectif dans les établissements avec la liberté pédagogique (mandats d'étude du congrès de Reims).

Il a continué le développement des groupes de travail sur le travail, qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat avec le CNAM, afin de proposer au niveau local (établissements, bassins ou sections académiques) des dispositifs permettant une prise en charge syndicale d'une réflexion entre pairs sur le métier, pouvant redonner une parole légitime sur la qualité du travail face à la hiérarchie (CE, IPR). A côté des différents stages nationaux, plusieurs stages académiques ont eu lieu pour présenter le partenariat et favoriser la mise en place de ces groupes. Le groupe de suivi continue de piloter le dispositif. Un rapport a été remis au SNES en 2013.

Résultats du vote sur le rapport d'activité au Bureau national du 17 décembre 2013

Pour : 18 • Contre : 0 • Absention : 0 • NPPV : 2

## RAPPORT FINANCIER

SEPTEMBRE 2011 — AOÛT 2013

Le rapport financier précédent, publié au début de 2012, était exceptionnel car il couvrait une période de trois années et comportait pour la première fois un bilan de la totalité des comptes du SNES, et pas seulement celui du seul siège national, pour 2009-2010. Le bilan global 2010-2011 n'était pas encore clos et n'avait pu être publié. Ce rapport financier couvre donc la période 2011-2013 pour le seul périmètre du S4 hors secteur retraités et la période 2010-2012 pour tout le SNES (S4 – S3 – S2 – S1 de retraités et hors de France). Les exercices

comptables débutent le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année pour se terminer le 31 août de l'année suivante. La présentation globale des comptes du SNES a été publiée sur le site dédié du *Journal Officiel de la République Française* pour l'exercice 2010-2011 et le sera dès adoption du rapport de la commissaire aux comptes par la CA nationale de janvier pour l'exercice 2011-2012. En ce qui concerne l'exercice 2012-2013, les seuls comptes du S4 sont présentés tels qu'ils sont connus fin novembre à la date d'écriture de ce rapport.

## Deux ans pour encore plus de transparence financière

La loi du 20 août 2008 nous a imposé de mettre en place une importante logistique de saisie de toutes les comptabilités sous une forme en facilitant la collecte et la globalisation, d'apporter l'aide comptable nécessaire à nos trésoriers encore certainement insuffisante, de procéder à des contrôles systématiques des dossiers des S3 et à des contrôles sur le terrain avec déplacement des trésoriers, des comptables, de la commissaire aux comptes. Des moyens informatiques nouveaux en réseau dédiés à la comptabilité ont été mis en place. Une comptable salariée supplémentaire a été recrutée par le S4 au 1<sup>er</sup> septembre 2013

pour étoffer l'équipe, et le travail militant est considérable à tous les niveaux.

Il faut toutefois noter que si la loi s'impose à nous, les décrets d'application dans la fonction publique n'ont pas été pris et, contrairement au privé, la publication et la transparence des comptes n'est pas un critère nécessaire à la représentativité de nos syndicats. Cette situation ambiguë dans la fonction publique doit être clarifiée.

Dans le même temps, depuis la rentrée 2012, le nouveau système européen de prélèvements SEPA a été mis en place au sein du SNES avec l'achèvement du développement de notre système d'information gérant en

particulier les adhérents du SNES : phpAEA. Cette application, conçue en collaboration avec les S3 pour répondre à leurs besoins, se voit maintenant enrichie de nouvelles fonctionnalités.

Conformément au mandat donné au congrès de Reims, l'adhésion avec possibilité de paiement en ligne a été mise en place depuis le 14 septembre 2013 et connaît un succès bien supérieur à celui attendu.

**Tous les militants et trésoriers qui participent, à tous les niveaux, à ce grand chantier, doivent être ici remerciés ainsi que les personnels salariés qui travaillent sur ces comptabilités.**

## Quelles conséquences pour les comptes du SNES ?

### LES COMMISSIONS DE TRANSPARENCE DES COMPTES

Le congrès de Reims a décidé de transformer les commissions de contrôle des comptes en commissions de transparence. La loi imposait que le contrôle soit dévolu aux commissaires aux comptes et aux experts comptables. Pour autant, nos livres de comptes doivent rester ouverts à ceux qui représentent nos adhérents et particulièrement aux courants de pensée minoritaires.

Le conseil national du SNES de septembre 2013 a donc défini par modification du règle-

ment intérieur les conditions dans lesquelles doivent se tenir les commissions académiques de transparence. Un document canevas de travail d'une commission de transparence a été diffusé dans toutes les sections académiques. Il est indispensable maintenant que toutes les sections académiques mettent en œuvre ces procédures.

### QUELQUES MODIFICATIONS DANS LES MÉTHODES COMPTABLES :

Les fonds mutualisés (fonds d'aide aux S3 et Solidarité internationale) ne seront plus comp-

tabilisés pour les reports d'une année sur l'autre en avances et acomptes mais feront l'objet de réserves spéciales. La CA qui adoptera les comptes votera l'affectation de ces réserves selon la variation annuelle du fonds (recettes du fonds selon règles fixées – dépenses de l'année sur ce fonds).

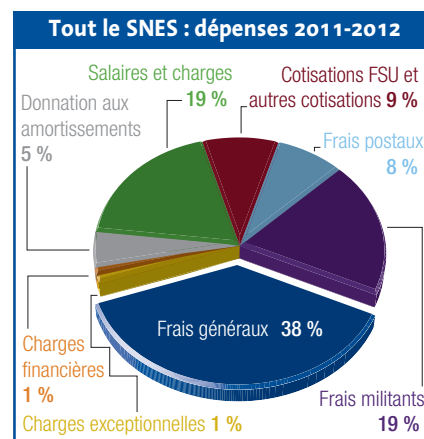
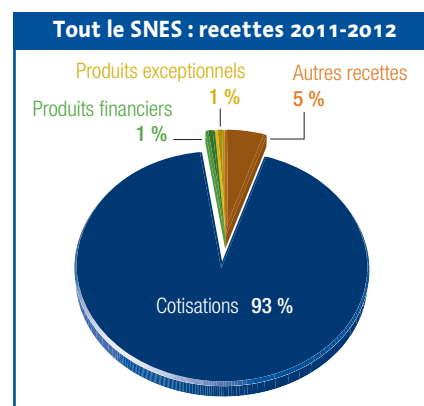
Il en sera de même de deux autres réserves spéciales pour les Congrès et pour les élections professionnelles car les règles comptables nous interdisent de provisionner ces événements. Nous aurons ainsi une comptabilité reflétant mieux la réalité de notre activité.

## Quel bilan comptable pour ces deux années ?

### LE RÉSULTAT ET LE BILAN GLOBAL

Ces tableaux sont le reflet de toutes les comptabilités agglomérées du SNES.

| RÉSULTAT                                    | 2010-2011 global    | 2011-2012 global    |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits</b>                             |                     |                     |
| Cotisations                                 | 11 779 577 €        | 11 667 291 €        |
| Autres recettes                             | 631 438 €           | 578 449 €           |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>    | <b>12 411 015 €</b> | <b>12 245 740 €</b> |
| <b>Charges</b>                              |                     |                     |
| Frais généraux                              | 5 095 652 €         | 5 067 251 €         |
| Frais militants                             | 1 784 583 €         | 2 495 115 €         |
| Frais postaux                               | 854 741 €           | 1 123 387 €         |
| Cotisations FSU et autres cotisations       | 1 130 288 €         | 1 142 927 €         |
| Salaires et charges                         | 2 013 906 €         | 2 473 124 €         |
| Dotation aux amortissements                 | 694 471 €           | 685 166 €           |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>     | <b>11 573 641 €</b> | <b>12 986 970 €</b> |
| <b>Résultat d'exploitation</b>              | <b>837 374 €</b>    | <b>- 741 230 €</b>  |
| Produits financiers                         | 80 035 €            | 132 765 €           |
| Charges financières                         | 99 810 €            | 91 110 €            |
| Produits exceptionnels                      | 176 520 €           | 142 997 €           |
| Charges exceptionnelles                     | 118 617 €           | 178 243 €           |
| Impôts                                      | 4 147 €             | 16 064 €            |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                         | <b>871 355 €</b>    | <b>- 750 885 €</b>  |
| <b>BILAN</b>                                | <b>2010-2011</b>    | <b>2011-2012</b>    |
| <b>Actif</b>                                |                     |                     |
| Logiciels et droits similaires              | 6 020 €             | 8 533 €             |
| Terrains et constructions                   | 10 767 051 €        | 10 835 366 €        |
| Autres immobilisations corporelles          | 383 885 €           | 576 055 €           |
| Parts sociales CM, Casden                   | 28 660 €            | 28 660 €            |
| Prêts et autres immobilisations financières | 45 101 €            | 91 025 €            |
| Avances et acomptes                         | 260 213 €           |                     |
| <b>Total actif immobilisé</b>               | <b>11 490 930 €</b> | <b>11 539 639 €</b> |
| Créances usagers et comptes rattachés       | 172 880 €           | 111 775 €           |
| Autres créances                             | 207 304 €           | 167 035 €           |
| Placements trésorerie court terme           | 2 158 545 €         | 2 253 203 €         |
| Disponibilités                              | 9 010 546 €         | 7 902 549 €         |
| Charges constatées d'avance                 | 172 762 €           | 145 975 €           |
| <b>Total actif circulant</b>                | <b>11 722 037 €</b> | <b>10 580 537 €</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                          | <b>23 212 967 €</b> | <b>22 120 176 €</b> |
| <b>Passif</b>                               |                     |                     |
| Fonds syndicaux                             |                     |                     |
| Report à nouveau                            | 18 726 994 €        | 19 598 350 €        |
| Réserve pour congrès                        |                     |                     |
| Réserve fonds mutualisés                    |                     | 284 892 €           |
| Résultat                                    | 871 356 €           | - 750 885 €         |
| <b>Total fonds syndicaux</b>                | <b>19 598 350 €</b> | <b>19 132 357 €</b> |
| <b>Provisions</b>                           |                     | <b>9 000 €</b>      |
| <b>Emprunts et dettes</b>                   |                     |                     |
| Emprunts et dettes bancaires                | 2 480 962 €         | 2 199 616 €         |
| Dettes envers fournisseurs                  | 449 550 €           | 328 232 €           |
| Autres dettes                               | 386 971 €           | 450 971 €           |
| Fonds mutualisés                            | 297 134 €           |                     |
| <b>Total emprunts et dettes</b>             | <b>3 614 617 €</b>  | <b>2 978 819 €</b>  |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                         | <b>23 212 967 €</b> | <b>22 120 176 €</b> |



### Le SNES est financé par ses ressources propres et à 95 % par les cotisations de ses adhérents.

Les seules subventions reçues sont celles de collectivités territoriales dans le cadre de l'organisation du congrès à Reims pour un montant de 16 000 €.

Les recettes s'éffritent plus lentement que ne baisse le nombre de syndiqués.

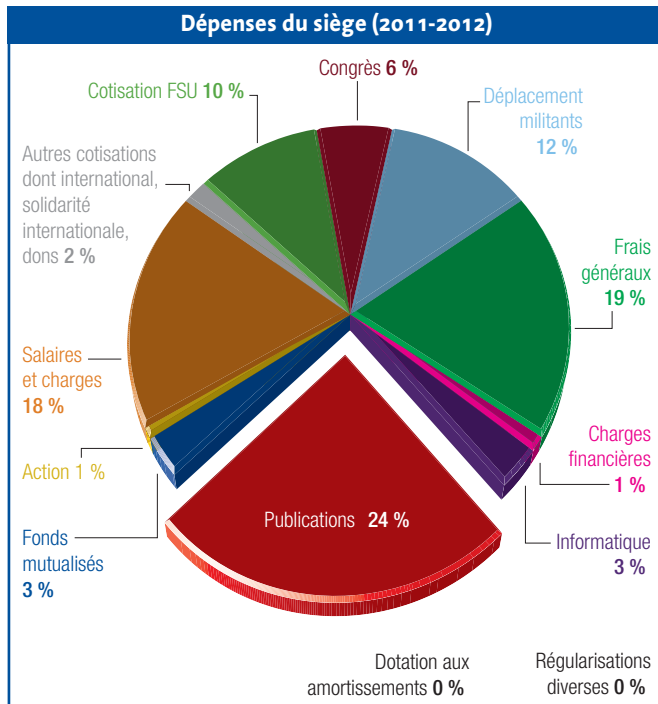
L'année 2010-2011 montre un excédent global supérieur au déficit global de 2011-2012. Les comptes s'équilibrent donc sur ces deux années, la première sans congrès ni élections professionnelles et la deuxième avec les deux événements. C'est ce qui explique la forte augmentation des postes Frais militants et Frais postaux.

La forte augmentation de la masse salariale et des charges qui s'y rattachent est la conséquence, d'une part de l'entrée en vigueur du nouvel accord d'entreprise généralisé à tous les S3 au 1<sup>er</sup> janvier 2012, d'autre part du provisionnement des congés payés et 13<sup>e</sup> mois, et d'autres charges salariales constatées à la clôture de l'exercice à partir de 2011-2012. Ce sont donc des charges qui, dans les années à venir, seront compensées par la reprise des provisions de l'année antérieure et indiqueront plus précisément les engagements financiers du SNES, sans modifier la trésorerie.

# Les comptes du siège national

Pour mémoire et pour pouvoir rapporter les comptes du siège aux comptes globaux, sont également publiés les comptes de 2010-2011 déjà connus au congrès de Reims.

| EXERCICE   | 2010-2011 (S4)<br>(publié en 2012) | 2011-2012 (S4)      | 2012-2013 (S4)      |
|--|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>  |                                    |                     |                     |
| <b>Compte de résultat</b>  |                                    |                     |                     |
| <b>Produits</b>  |                                    |                     |                     |
| Cotisations  | 7 422 041 €                        | 7 366 247 €         | 7 218 971 €         |
| Abonnements - petites annonces - publicité US                          | 355 279 €                          | 354 599 €           | 348 314 €           |
| Remboursements et autres recettes                                      | 40 236 €                           | 7 271 €             | 118 €               |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>                               | <b>7 817 555 €</b>                 | <b>7 728 117 €</b>  | <b>7 567 403 €</b>  |
| <b>Charges</b>   |                                    |                     |                     |
| Frais généraux   | 1 422 084 €                        | 1 585 214 €         | 1 610 137 €         |
| Déplacement militants  | 866 035 €                          | 992 619 €           | 970 264 €           |
| Congrès  |                                    | 489 944 €           | 3 093 €             |
| Cotisations FSU  | 899 475 €                          | 884 446 €           | 855 760 €           |
| Autres cotisations dont international, solidarité internationale, dons | 218 675 €                          | 205 691 €           | 254 468 €           |
| Salaires et charges  | 1 190 180 €                        | 1 538 206 €         | 1 467 306 €         |
| Action   | 176 897 €                          | 63 226 €            | 139 163 €           |
| Fonds mutualisés   | 265 250 €                          | 287 862 €           | 236 815 €           |
| Publications   | 1 711 882 €                        | 1 988 581 €         | 1 592 502 €         |
| Informatique   | 249 032 €                          | 285 990 €           | 213 059 €           |
| Régularisations diverses   |                                    | 11 049 €            | 1 213 €             |
| Dotation aux amortissements  | 372 803 €                          | 32 975 €            | 36 341 €            |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                                | <b>7 372 313 €</b>                 | <b>8 365 803 €</b>  | <b>7 380 121 €</b>  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>   | <b>445 243 €</b>                   | <b>-637 686 €</b>   | <b>187 282 €</b>    |
| Produits financiers  | 14 023 €                           | 34 137 €            | 46 467 €            |
| Charges financières  | 68 789 €                           | 62 103 €            | 55 132 €            |
| Produits exceptionnels   | 118 142 €                          | 15 344 €            | 320 155 €           |
| Charges exceptionnelles  | 100 816 €                          | 30 €                | 115 476 €           |
| Impôts   | 1 813 €                            | 6 492 €             | 11 229 €            |
| <b>RESULTAT NET</b>  | <b>405 990 €</b>                   | <b>-656 830 €</b>   | <b>372 067 €</b>    |
| <b>BILAN</b>   |                                    |                     |                     |
| <b>Actif</b>   |                                    |                     |                     |
| <b>Actif immobilisé</b>  |                                    |                     |                     |
| Logiciels et droits similaires   | 5 346 €                            | 8 533 €             | 5 762 €             |
| Terrains et constructions  | 6 677 338 €                        | 6 885 840 €         | 6 752 900 €         |
| Autres immobilisations corporelles                                     | 107 491 €                          | 59 604 €            | 52 439 €            |
| Parts sociales CM, BP  | 12 354 €                           | 27 688 €            | 27 688 €            |
| Prêts et autres immobilisations financières                            | 6 868 €                            | 11 036 €            | 19 310 €            |
| <b>Total actif immobilisé</b>  | <b>6 809 397 €</b>                 | <b>6 992 701 €</b>  | <b>6 858 099 €</b>  |
| <b>Actif circulant</b>   |                                    |                     |                     |
| Avances et acomptes sur commandes                                      | 62 514 €                           | 9 201 €             | 27 076 €            |
| Dettes envers le SNES S4, cotisations à verser                         | 1 066 363 €                        | 365 449 €           | 239 672 €           |
| Autres créances  | 121 867 €                          | 141 159 €           | 149 985 €           |
| Placements trésorerie court terme                                      | 624 363 €                          | 635 289 €           | 649 887 €           |
| Disponibilités   | 2 561 374 €                        | 2 186 787 €         | 2 785 888 €         |
| Charges constatées d'avance  | 157 154 €                          | 127 172 €           | 165 965 €           |
| <b>Total actif circulant</b>   | <b>4 593 635 €</b>                 | <b>3 465 057 €</b>  | <b>4 018 473 €</b>  |
| <b>TOTAL ACTIF</b>   | <b>11 403 032 €</b>                | <b>10 457 758 €</b> | <b>10 876 572 €</b> |
| <b>Passif</b>  |                                    |                     |                     |
| <b>Fonds syndicaux S4</b>  |                                    |                     |                     |
| Réserves   | 8 713 386 €                        | 9 119 376 €         | 8 462 546 €         |
| Résultat   | 405 990 €                          | -656 830 €          | 372 067 €           |
| <b>Total fonds syndicaux</b>   | <b>9 119 376 €</b>                 | <b>8 462 546 €</b>  | <b>8 834 613 €</b>  |
| <b>Emprunts et dettes</b>  |                                    |                     |                     |
| Provisions pour risques  | 9 000 €                            | 9 000 €             |                     |
| Emprunts et dettes bancaires   | 1 552 715 €                        | 1 389 893 €         | 1 220 100 €         |
| Dettes envers fournisseurs   | 430 452 €                          | 272 225 €           | 423 630 €           |
| Dettes fiscales et sociales  |                                    | 316 679 €           | 320 337 €           |
| Autres dettes  | 252 089 €                          | 7 414 €             | 68 891 €            |
| Fonds mutualisés   | 284 891 €                          |                     |                     |
|  | dont action S3                     | 158 458 €           |                     |
|  | équipement travaux S3              | - 23 176 €          |                     |
|  | solidarité internationale          | 149 609 €           |                     |
| <b>Total emprunts et dettes</b>  | <b>2 520 147 €</b>                 | <b>1 995 211 €</b>  | <b>2 041 958 €</b>  |
| <b>TOTAL PASSIF</b>  | <b>11 639 523 €</b>                | <b>10 457 757 €</b> | <b>10 876 571 €</b> |



L'endettement du SNES est faible, globalement moins de 10 % du bilan global (11 % pour le siège), et les charges financières, en diminution constante, représentent moins de 0,8 % des dépenses de fonctionnement du SNES, tant globalement qu'au niveau du siège. Pour lisser ses dépenses sur trois ans, le SNES a besoin de dégager, les années sans congrès et sans élections professionnelles, un excédent de 350 000 € permettant de couvrir la moitié du coût d'un congrès (245 000 €) et le tiers des dépenses engagées pour les élections professionnelles (100 000 €). L'excédent d'exploitation 2012-2013 du siège est plus faible que prévu et n'atteint le montant requis que grâce à des cessions immobilières. Il faut être attentif en particulier aux conséquences de la baisse du nombre de syndiqués qui, si elle n'est pas enrayerée, va rapidement appauvrir le SNES. Ce n'est pas le cas pour l'instant où l'on peut constater que la différence entre l'actif circulant total et les emprunts et dettes reste stable par rapport à 2010-2011, autour de 2 M€. C'est donc une trésorerie nationale saine avec des réserves générales qui diminuent peu. La première commission de transparence des comptes du S4 s'est réunie fin 2012 et celle examinant les comptes 2012-2013 le 5 décembre 2013. Les procès-verbaux de ces réunions ont été transmis à notre commissaire aux comptes et sont à la disposition de toutes et de tous.

## Quelques ratios S3/S4

